

L'arbre hors forêt en domaine littoral (ouest de la France) : mise en scène de l'objet, gestion et patrimonialisation

The tree outside forests in coastal areas (western France): presentation of the object, management and heritage values

Yves Petit-Berghem

Volume 12, Number 1, May 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015105ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Petit-Berghem, Y. (2012). L'arbre hors forêt en domaine littoral (ouest de la France) : mise en scène de l'objet, gestion et patrimonialisation. *VertigO*, 12(1).

Article abstract

Trees on the seafront suffer the harsh living conditions that are associated with coastal climates and which impede their taking root or, at the very least, disrupt their growth. And yet, every coastline has its wooded landscape. For society, trees are part of the scenery, there to be appropriated and managed. A tree - that readily perceived geographical object - may stand alone or in a group, be dying away or conquering new ground ; it is sometimes valued, sometimes ill-appreciated. However, despite this high level of interest, very few studies have explored trees outside forests, particularly in coastal areas. To bridge that gap, an environmental geography approach is required. Areas of the western coast have been selected for their specific nature (uncultivated lands or semi-natural areas like heaths, dunes, wetlands). The methodology used includes the concepts of the systemic approach by integrating highly diversified data (ground observations, historical sources, investigative work). Results show that the significance of trees outside forest lies in their role in the creation and evolution of spaces. They are a source of value to which human society is not indifferent. Trees can be vectors of images, behaviour or conflict, where issues regarding landscape refer to territories and their spatial and temporal dynamics.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2012



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Yves Petit-Berghem

L'arbre hors forêt en domaine littoral (ouest de la France) : mise en scène de l'objet, gestion et patrimonialisation

Introduction

- 1 En France, les littoraux n'excluent pas l'arbre, mais interdisent généralement la forêt sauf si l'homme en a décidé autrement. L'arbre s'imisce dans le paysage et contribue à le façonner. Par leur tronc, leur silhouette générale et leur physiologie, les arbres ne ressemblent pas aux autres plantes : ils sont facilement perceptibles dans le paysage et contribuent dès le départ à attirer le regard (Russell et Cutler, 2008 : 9). Leur pérennité annuelle associée à leur longévité les rend transgénérationnels et moteurs de liens socioculturels. À l'instar de la forêt, l'arbre, apprécié comme le miroir de la société, est mis en scène (Boutefeu, 2007 ; 2009). S'il a sa propre dynamique spatiale et une faculté à conquérir l'espace, sa place dans le paysage est rarement anodine : son insertion répond à des choix ou à des compromis liés à une demande sociétale. Mais l'arbre n'est pas immuable dans le paysage, le temps introduit des changements lents ou brutaux dont l'étude permet de mieux comprendre les rapports humains et la manière dont l'arbre est pris en compte dans l'aménagement de l'espace. Derrière chaque arbre se cachent des stratégies spatiales liées à leur fonction et à leur intérêt. Selon le but poursuivi, les logiques fonctionnelles ne seront pas les mêmes et l'arbre n'aura pas le même objectif. Si la transformation des littoraux montre que l'arbre n'a pas toujours eu le même intérêt (Prado, 2006), elle traduit aussi l'ambivalence de cet être vivant qui n'a pas suscité que de la contemplation. Les images négatives existent et sont toujours porteuses de sens (point noir banalisant le paysage, espèce invasive, etc.).
- 2 Aujourd'hui, l'intégration et la gestion de l'arbre dans le paysage littoral ne sont pas simples, car interfèrent nature, culture, poids des représentations, complexité des réglementations et stratégies d'acteurs. Longtemps déconsidéré, l'arbre attire de plus en plus l'attention des pouvoirs publics. Face à ce nouvel enjeu, comment aborder le sujet et tracer une perspective de recherche ? La réflexion menée n'a pas pour objectif ici de présenter les résultats d'un travail approfondi sur un site d'étude, elle vise plutôt à alimenter un débat et appelle diverses formes de questionnement qu'il conviendrait à l'avenir d'approfondir. L'approche se veut globale, abordant la question aussi bien sous l'angle écologique que social, historique et juridique. Elle repose sur l'utilisation de données de terrain et sur l'exploitation de sources de différente nature. Celles-ci sont destinées à éclairer un concept novateur (« arbre hors forêt », AHF) que nous plaçons volontairement entre nature, culture, et société (Galochet et Simon, 2003). Il ne s'agit pas d'opposer l'homme à la nature, ni de tomber dans un déterminisme toujours simplificateur, mais plutôt d'évoquer le jeu subtil des interférences entre les données de nature et le « façonné humain ». Ce dernier prend en compte les différentes formes d'intervention anthropique qui ne peuvent être intelligibles que dans leur dimension culturelle et en les recadrant dans une épaisseur historique.
- 3 Le concept d'AHF initié dans les agrosystèmes des pays en voie de développement (Gauthier, 2001) n'a pas encore suscité de synthèse en France. Peu de chercheurs se sont penchés sur l'AHF (Guillerme, 2010 ; Pointereau et Coulon, 2007 ; Glen, 1999), en particulier en région littorale. L'absence de recherches approfondies sur le sujet incite à en découvrir davantage. Comment l'arbre s'insère-t-il dans le paysage littoral ? À quoi ressemble ce paysage ? Comment l'arbre marque-t-il le territoire ? Quels rôles joue-t-il dans les rapports sociaux et dans la manière d'appréhender la gestion de l'espace ? Les questions ne manquent pas et nous conduirons en dernier lieu à analyser comment le paysage arboré et son ressenti par la société participent aux réflexions sur la relation nature/culture et la conservation patrimoniale.




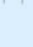

Cadre conceptuel et méthodologique

Quel concept pour quel littoral ?

- 4 Le terme « arbre hors forêt », néologisme apparu en 1995, renvoie dans son expression à la forêt et se détermine par défaut aux espaces forestiers (Bellefontaine *et al.*, 2001). Ce concept peu utilisé dans les pays développés s'est construit à partir de travaux de recherches en agroforesterie depuis une vingtaine d'années principalement dans les pays du Sud où de nombreuses pratiques traditionnelles nécessitent une gestion conjointe des productions agricoles et des arbres (Auclair et Cailliez, 1994).
- 5 Il est vrai que l'agroforesterie donne à l'arbre un statut paysager important : elle lui offre la possibilité de participer à la conservation des ressources naturelles tout en assurant le développement viable des communautés paysannes. L'intégration d'arbres dans le paysage permet une production durable et diversifiée, procurant aux paysans des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux accrus (Caron *et al.*, 2009, p. 853).
- 6 En Europe, les recherches orientées en agronomie ou en agroforesterie ont donné lieu à des études principalement tournées sur les arbres des champs, la haie, ou l'arbre en ville (Dupraz et Liagre, 2008 ; Mérot, 1999 ; Soignon, 1997 ; Étienne, 1996 ; Pointereau et Bazile, 1995 ; Soltner, 1995 ; Tersen, 1994). Des travaux réalisés par les agronomes ont porté sur les milieux de grandes cultures et alimentent aujourd'hui de nombreux débats à l'échelle de la parcelle agricole¹. De même, quelques biogéographes impliqués dans un programme de recherche du CNRS et du Muséum National d'Histoire Naturelle sous la direction de Patrick Blandin et Paul Arnould de 1993 à 1995 ont abordé le devenir des îlots boisés dans les plaines de grande culture. Les Britanniques ont accordé une place importante à l'arbre dans leurs réflexions sur la nature et le paysage (Muir, 2005 ; Rackham, 1976). En bord de mer ou plus à l'intérieur des terres, les *wood-pastures*, pâturages piquetés d'arbres nombreux, parfois très vieux et présentant des formes particulières, ont suscité des mises en protection précoces par le National Trust, dont la création (1924) est bien antérieure au Conservatoire du littoral. La France montre un certain retard : l'arbre du littoral n'est pas abordé en tant que tel, les considérations sont souvent générales et portent la plupart du temps sur les fonctions des arbres, sur les services qu'ils rendent aux écosystèmes ou à la société. Des synthèses récentes ont réaffirmé la forte charge affective de ces individus ligneux et leur ancrage dans le territoire, « l'arbre, mémoire d'un lieu, témoignant des conditions de milieu et de ses relations avec l'histoire des sociétés locales, de leurs usages et de leurs pratiques » (Guillerme *et al.*, 2009 : 554). Les pouvoirs publics commencent à les prendre en compte pour ce qui est de l'aménagement du territoire, mais le volontarisme des politiques locales est confronté au manque de reconnaissance juridique et de statut de « ces arbres champêtres ». Les chercheurs parlent de l'arbre en général et non du paysage arboré. Certes, les essais de typologie existent, notamment les travaux d'agronomes et de géographes réalisés dans les programmes du MEDDTL², qui abordent les paysages arborés dans le cadre des systèmes agraires de la France et du sud de l'Europe (Guillerme, 2010 ; Pointereau et Coulon, 2007). Par contre, ils sont beaucoup plus rares en domaine littoral où l'arbre n'est pas toujours mis en avant pour valoriser des produits de terroir. L'arbre est déconnecté de son environnement et des questions spatiales qui renvoient aux problématiques géographiques du paysage.
- 7 Or, en bord de mer, ce concept n'a de sens que si l'arbre est reconnu dans le paysage. Au premier abord, l'arbre se distingue facilement des autres végétaux. Bénéficiant d'une plus forte assise spatiale, l'arbre est une plante ligneuse avec un tronc distinct et une taille en général supérieure à dix mètres à l'âge adulte (Galochet et Simon, 2003 : 34). La nomenclature adoptée par l'Inventaire Forestier National (IFN) évoque une tige nue et non ramifiée dès la base, de hauteur supérieure ou égale à cinq mètres ou susceptible d'atteindre cette hauteur à maturité *in situ*. Cette définition générale pourra être retenue par la suite, mais nous ne retiendrons pas ce seuil de hauteur trop restrictif. En effet, en bord de mer, les conditions littorales imposent parfois un port bas et buissonnant pour les ligneux. Cette particularité liée aux conditions de site impose une taille réduite à des espèces, capables en situation normale d'atteindre des hauteurs comparables à celles qu'elles développent en forêt (pins, bouleaux, etc.).

8 Objet facilement perçu sur le terrain, le recensement d'arbres est plus délicat, il peut donner lieu à des enquêtes et à des opérations d'inventaires. En France, il existe deux principaux observatoires des arbres hors forêt : l'IFN et le Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES), établissements publics³ à caractère administratif placés sous la tutelle de deux ministères. Depuis 1998, l'IFN réalise un inventaire des ligneux hors forêt à l'aide d'une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire et combinant la photo-interprétation et les relevés sur le terrain (Kleinn, 2000). L'IFN regroupe les espaces boisés non forestiers dans la catégorie « plantation hors forêts » et différencie les arbres épars ou isolés, les haies, les alignements, les peupleraies, et les bosquets. Depuis 2005, un suivi statistique et cartographique est assuré chaque année. D'autres statistiques sont fournies par les opérateurs du SCEES chargés de conduire tous les ans une enquête « Utilisation du Territoire » (Teruti-Lucas). Cette enquête réalisée à partir d'un ensemble de points géoréférencés retient globalement les mêmes définitions de l'IFN pour les superficies boisées hors forêt. En combinant ces deux sources, il est possible d'esquisser une typologie que nous adoptons dans notre cas aux littoraux de la façade atlantique (Figure 1). La Figure 1 montre que le littoral n'impose pas une forme particulière, de nombreuses dispositions spatiales sont possibles dès lors que s'ouvre une bande littorale large de plusieurs centaines de mètres. La spécificité du littoral tient au vent⁴ qui impose une pression de sélection et modèle en premier la morphologie du paysage arboré.

Figure 1. Exemple de typologie des structures arborées en milieu littoral. Example of the typology of tree-covered structures (coastal areas)

Type	Forme spatiale	Exemples
 Arbre isolé	Pas de continuum spatial (ponctuel)	Arbre anciennement planté ou provenant d'une plantation voisine Anémomorphose individuelle en cas d'exposition au vent
 Arbres épars	Début de continuum spatial (ponctuel à surfacique)	Arbres anciennement plantés regroupés par bouquets, essaimage naturel. Anémomorphoses collectives possibles
 Alignement d'arbres mono-spécifiques	Continuum linéaire	Plantation brise-vent, bord de route ou d'infrastructures, limites parcelaires, une espèce arborée dominante, impression de monotonie (même grosseur et même hauteur des tiges)
 Alignement d'arbres pluri-spécifiques	Continuum linéaire	Plantations ornementales, limites parcelaires, ripisylves, plusieurs espèces arborées disposées généralement en plusieurs strates
 Bosquet	Continuum spatial (surfacique)	Plantations ornementales, parc urbain, taillis pré-forestier, des agrégats d'arbres épars peuvent amener à la constitution d'un bosquet

Les haies n'ont pas été intégrées en raison de leurs caractères spécifiques en bord de mer : arbres souvent accompagnés ou remplacés par des ligneux à caractère buissonnant voire par des murets de pierre sèche ; usage agricole ; architecture particulière liée aux modes de traitement (arbres élagués, étêtés, bas branchus, etc.). Les haies pourraient à elles seules donner lieu à une typologie à part, elles ont bien évidemment toute leur place dans les paysages littoraux.

Légende : Essai de typologie à partir des outils statistiques et cartographiques (IFN et SCEES). Typology trial based on statistical and cartographic tools (National Forest Inventory and the Central Economical and Statistical Studies Service)

9 Sur le plan géographique, le rôle de l'arbre ne saurait être traité de la même manière sur l'ensemble du littoral occidental alors que s'y rencontrent des paysages et des contextes écologiques diversifiés faisant alterner bocages et openfields, côtes sableuses, côtes à falaise, marais et polders. De quel littoral parle-t-on ? Il sera ici question des anciennes terres vaines et vagues, terres « incultes » considérées sans grande valeur durant des siècles, mais où les habitants des communautés villageoises pouvaient bénéficier de droits d'usage (pâturage, ramassage d'herbes, etc.).

10 Localisées à proximité immédiate de la mer, à l'arrière de l'estran, ces terres pouvaient s'étaler de quelques centaines à quelques kilomètres de largeur. Appartenant souvent à la catégorie des biens communaux, longtemps perçues comme « périphériques » du monde rural, elles étaient difficiles à valoriser, car elles étaient naturellement instables (sable vif non fixé par la végétation), gorgées d'eau (espace couvert de vase, marais), et souvent dépourvues d'éléments fertilisants nécessaires aux productions agricoles (sables dunaires, sols maigres et acides des landes littorales). Toutefois, ces terres pouvaient être bonifiées par les habitants du littoral

grâce aux richesses (engrais marins) que leur fournissait la mer. Mais d'importants travaux de dessèchement, de défrichement et de préparation au sol étaient rendus nécessaires afin de les rendre beaucoup plus productives.

- 11 À partir du XVIII^e siècle, les esprits novateurs et férus de progrès agricoles proposent le partage, l'aliénation, et la mise en culture de ces « mauvaises terres ». Dans le courant du XIX^e siècle, ces espaces sont concédés à des spéculateurs qui s'approprient la bande littorale pour la rendre plus attractive : c'est le début de l'urbanisation avec la création des stations balnéaires. Des terres incultes disparaissent ou sont requalifiées, c'est-à-dire réaffectées à d'autres usages ou à d'autres fonctions. Leur l'histoire nous éclaire sur les enjeux actuels et permet de comprendre pourquoi elles sont entrées aujourd'hui dans la voie de la patrimonialisation.
- 12 Sur le plan géographique, les littoraux du Nord-Ouest de la France seront privilégiés, car ce sont eux qui ont été les plus prospectés sur le terrain. Ces littoraux offrent par ailleurs un champ d'investigation intéressant, car ils présentent des paysages assez contrastés et des discontinuités qui tranchent avec la monotonie d'autres portions littorales plus radicalement transformées (Landes de Gascogne, Vendée, etc.).

Méthodologie

Une démarche systémique

- 13 Étudier l'arbre ne renvoie pas qu'à la biologie ou à la taxonomie, cela suppose aussi d'inscrire sa démarche dans un cadre systémique dans lequel interactions entre facteurs et dynamiques sont à l'œuvre. Cette démarche trouve son expression dans le géosystème, son inscription spatiale, le paysage, et ses acteurs composant le territoire. La connaissance de ce modèle Géosystème-Territoire-Paysage (GTM de Claude et Georges Bertrand, 2002), au centre duquel se trouvent l'homme et la société, est nécessaire. Ainsi, devient importante la connaissance des formes et des dynamiques des structures arborées pour comprendre leur impact sur l'aménagement du littoral et les choix de gestion opérés. De plus, seule une approche systémique permet de prendre en compte la complexité du littoral, tant au plan physique (interface terre/mer) qu'au plan de la gestion et de la gouvernance (multitude d'usages et de fonctions, acteurs et décideurs entretenant des relations d'échanges, de méfiance, de connivence). Les facteurs physiques, biologiques et anthropiques réagissent dialectiquement les uns aux autres, ils s'analysent en termes de ressources, de contraintes ou de risques pour les sociétés (Veyret et Ciattoni, 2011 ; Veyret et Pech, 1997). Le long du littoral, le changement climatique et son impact sur la flore arborée, le végétal ligneux qualifié de mauvaise plante ou destructeur d'habitats, l'arbre qu'il faut couper ou au contraire muséifier, renvoient à des sociétés qui sont aujourd'hui moins dépendantes des faits de nature alors qu'elles deviennent paradoxalement plus fragiles à certains risques (érosion côtière, submersion marine, tempête, etc.). Ces interactions nature-sociétés ont une dimension à la fois spatiale et temporelle. En position côtière, le système arboré s'inscrit dans une histoire, il est donc évolutif selon une dynamique perpétuellement renouvelée.

Les sources anciennes

- 14 Pour appréhender cette dynamique, l'évolution du rapport homme/nature doit être étudiée dans le temps. Par le biais de l'environnement, la géographie renoue avec un matériau, les archives, et une échelle temporelle, l'échelle pluriséculaire (Jacob-Rousseau, 2009). Sans entrer dans une histoire de l'environnement qui nécessiterait un corpus de documents et un travail de recherche approfondi, le travail peut plus modestement faire appel à des sources de nature variée parmi lesquelles figurent les textes, les cartes et les plans anciens. Ces pièces sont intéressantes dans la mesure où elles permettent de voir comment l'arbre a constitué un objet social construit et mis en scène dans un paysage. Les textes témoignent d'anciennes pratiques liées aux paysages agraires (les terres incultes replacées dans les agrosystèmes) alors que les plans anciens expriment des représentations paysagères au sein desquelles émergent des structures végétales, arborées ou non, des terres cultivées ou d'apparence sauvage (landes, marais) que les sociétés littorales se sont appropriées. Par ailleurs, ces sources cartographiques

offrent l'avantage d'exploiter l'information historique en la replaçant dans l'espace ; leur intérêt réside donc aussi dans la mise en rapport avec des observations contemporaines.

Un travail d'enquêtes

15 La connaissance des états antérieurs d'un système permet d'en définir les trajectoires évolutives et de mieux comprendre les dynamiques contemporaines. Celles-ci s'expriment dans la gestion actuelle du paysage arboré, sa protection, sa patrimonialisation et renvoient directement aux acteurs. Ces derniers (hommes/sociétés/institutions) agissent, aménagent l'espace et organisent plus ou moins consciemment les structures élémentaires du système spatial. Une réflexion sur ces acteurs, leurs objectifs et discours, leur inscription idéologique et sociale, est importante dans le cadre d'un objet qui est toujours mis en scène dans un espace où les logiques géographiques et politiques territoriales sont à l'œuvre. Afin de mener à bien ce travail, des entretiens semi-directifs ont été organisés dans le cadre d'une recherche de type exploratoire. Cette technique qualitative classique en géographie de l'environnement (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010) permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par l'enquêteur. Ces thèmes concernent la relation homme/nature, la perception de l'arbre et la place qu'il occupe dans les paysages et les programmes d'aménagement paysager.

16 L'enquête s'est déroulée en 2010, elle a conduit à identifier puis à questionner des personnes ressources qui ont une compétence particulière par rapport au thème de recherche. Puisque leur activité touche directement au végétal, à la conception et à l'aménagement de structures arborées, des paysagistes ont dans un premier temps été contactés. Ces paysagistes ont été sélectionnés après entretien téléphonique afin de s'assurer de leur motivation et de leur disponibilité. Les conditions de l'entretien ont été précisées (salle de réunion ou domicile) ainsi que sa finalité. Celle-ci renvoie directement aux objectifs du travail qui visent ici à recueillir des représentations et à comprendre des pratiques (relations cognitives et sociales que l'homme entretient avec son environnement). L'enquête s'est déroulée dans le Morbihan (Golfe du Morbihan autour de Vannes, presqu'île de Quiberon, Belle Ile) et a retenu au final vingt paysagistes-conseils spécialisés dans la création, la rénovation, et l'entretien d'espaces verts de différente nature (jardins de particuliers, collectivités, syndicats libres). Les entretiens semi-directifs ont permis d'analyser leurs relations à l'arbre et le rôle qu'il pouvait avoir dans leur pratique professionnelle. Des questions ont été posées sur la fonction de l'arbre, le choix des espèces, leur intégration dans le paysage et leur adaptabilité face aux aléas et changements environnementaux. Dans un deuxième temps, des acteurs institutionnels ont été contactés afin de relier le contexte socio-spatial de l'objet d'étude aux modalités de fonctionnement d'un site, de sa gestion, et de connaître les perspectives de changement. Ces entretiens menés dans les mêmes conditions que pour les paysagistes ont été davantage orientés sur les pratiques et les opinions en veillant à garder une distance réflexive et critique à l'égard de nos propres représentations, comme de celles des personnes interviewées.

Résultats et discussion

Caractéristiques de la végétation littorale arborée

La spécificité du littoral

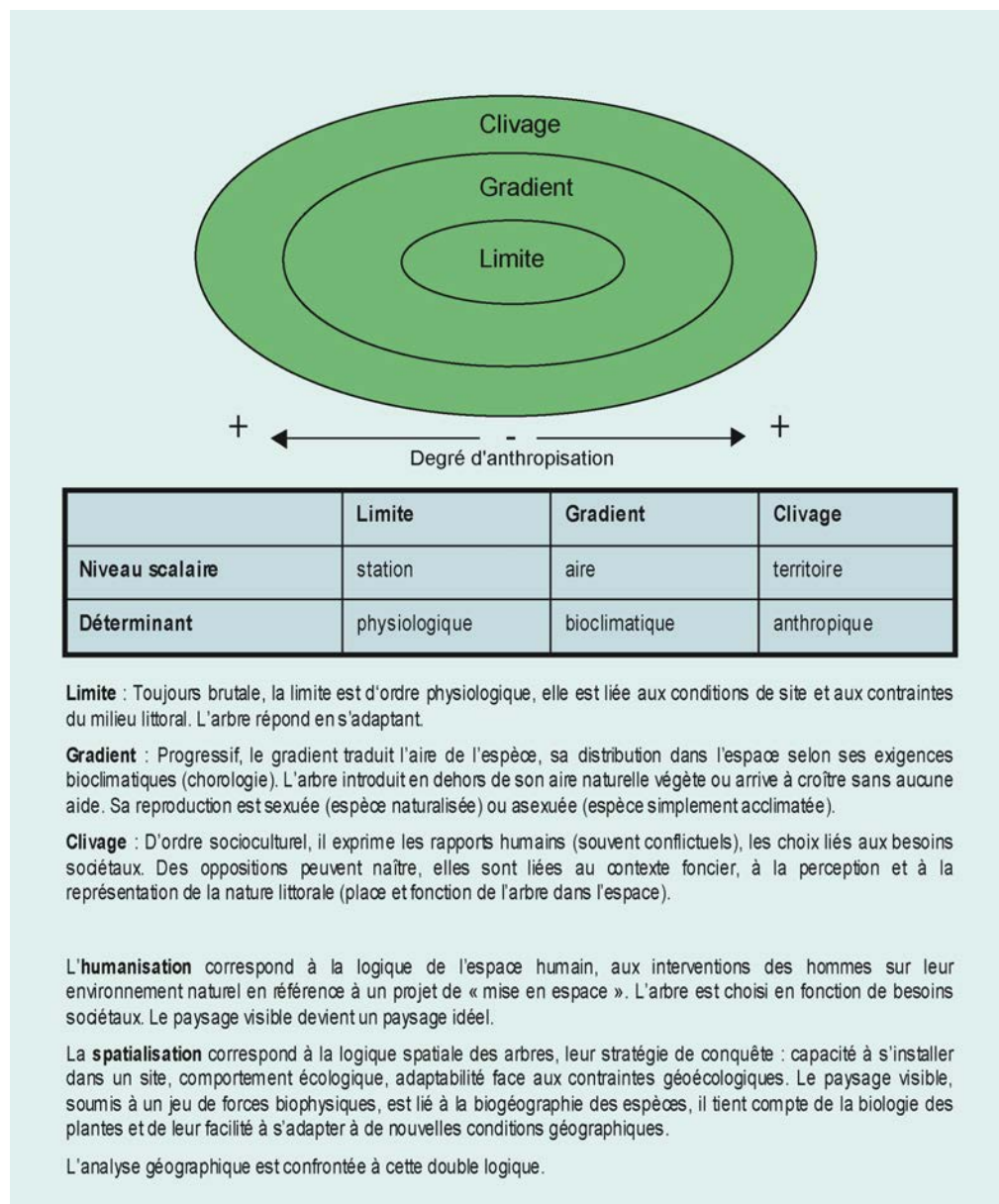
17 En bord de mer, lorsque la pression anthropique n'a pas trop bouleversé les paysages, l'observation attentive de la végétation littorale montre en principe une disposition linéaire des groupements végétaux : plantes herbacées, fourrés arbustifs, puis présence des arbres lorsque les conditions deviennent plus favorables (atténuation du vent, constitution d'un sol). Cette zonation théorique liée à la spécificité des conditions littorales (vent, embrun) existe rarement dans la réalité tant les interventions, d'origine anthropique, ont modifié ce schème. Au XIX^e siècle, les tentatives d'expérimentation destinées en particulier à fixer les dunes littorales ont en effet conduit à des introductions hâtives : beaucoup d'arbres ont été plantés trop près de la mer sans étude préalable du milieu d'accueil. Dans ces conditions, qu'offrent-ils à la vue aujourd'hui ? Beaucoup d'entre eux se déforment, jaunissent, et finissent par dépérir. Pour les plus résistants, leur taille trop réduite les condamne à la marginalité : ils ne servent pas

de repère, car souvent masqués par des buissons à forte emprise spatiale, leur utilité (valeur économique) est faible, car leur statut n'est pas forestier, au mieux servent-ils de reposoir pour l'avifaune ou de motif aux formes étonnantes pour le peintre dessinant le paysage côtier.

18 Les contraintes sévères imposées par le climat littoral autorisent en définitive peu d'espèces arborées. Celles qui se maintiennent sont celles qui exigent le moins : frugalité et plasticité écologique, maigreur et pauvreté du sol, résistance aux embruns et au saupoudrage de particules en suspension, capacité à se reproduire rapidement. La sélection naturelle va de pair avec l'adaptation : les arbres se plient et adoptent un port déjeté. L'arbre isolé se regroupe avec d'autres pour former des îlots au cœur desquels chaque individu se protège par un « effet de masse ». Pins, cyprès, chênes (vert, liège, pédonculé), peupliers, ormes, trembles, bouleaux montrent de bonnes capacités d'adaptation bien que leur croissance et leur espérance de vie soient diminuées (Bournérias *et al.*, 1995).

19 Face aux contraintes, la logique d'occupation spatiale des espèces se traduit par des limites, des gradients, ou des clivages (figure 2). Une première limite est liée aux facteurs écologiques agissant selon la loi du maximum (Lacoste et Salanon, 2001) : au-delà d'un certain seuil (vitesse de vent, quantité de sel), l'arbre ne parvient pas à assurer correctement sa croissance et son métabolisme ; la plante ligneuse s'efface dans le paysage au profit de végétaux mieux adaptés. Cette limite d'ordre physiologique est moins brutale lorsque les conditions mésologiques viennent nuancer la situation. Par exemple, à la faveur d'un creux, d'un revers de dune protégé, d'un obstacle proéminent (blockhaus), l'effet du facteur écologique contraignant se fait moins sentir et la disparition de l'arbre n'est pas aussi rapide.

Figure 2. L'arbre : un objet entre humanisation et spatialisation. Trees : an object caught between humanisation and land-use



Légende : Limite, gradient, clivage constituent des marqueurs spatiaux expliquant la venue et la persistance des arbres en domaine littoral. Le développement des arbres en un lieu dépend des capacités propres de l'espèce (spatialisation) et des choix sociétaux (humanisation). *Border, gradient, and division constitute the land-use markers describing the arrival and persistence of trees near to the seashore. The development of trees in a given area depends on the species' specific capabilities (land-use) and on societal choices (humanisation). The border between the two is physiological, being related to the conditions of the site and the seashore constraints. Trees react by adapting. The gradient is less brutal than the border. Progressive by nature, it defines the species' territory, its spatial distribution influenced by its bioclimatic requirements (chorology). Trees introduced in an area outside their natural territory either vegetate or succeed in growing without assistance. Their reproduction is sexed (naturalised species) or asexual (simply acclimatised species). The division is socio-cultural, expressing (often conflicting) human relations and choices arising from societal requirements. Oppositions may arise, related to the land-ownership context, and to the perception and representation of the seashore environment (place and role of trees in the environment).*

20 Parallèlement à ces dispositifs qui agissent sur le terrain à l'échelle du paysage visible, intervient un gradient⁵ d'ordre chorologique (Alexandre et Génin, 2008). Celui-ci, perceptible à petite ou moyenne échelle sur les atlas floristiques, est lié à la distribution spatiale d'une espèce, à son aire naturelle dépendante des conditions macroclimatiques. L'aire naturelle où l'espèce est indigène (autochtone) est à différencier de la zone d'introduction où elle peut se développer et parfois se reproduire. Force est de constater que les littoraux sont caractérisés par un fort contingent d'espèces arborées introduites. Feuillus et résineux de provenance plus ou loin lointaine ont été mélangés aux stocks floristiques indigènes. Le milieu d'accueil n'a pas toujours été favorable à la nouvelle espèce. Cette situation explique qu'en certains lieux des

plantes introduites n'arrivent pas à se développer spontanément. Le chêne vert (*Quercus ilex* L.) introduit au nord de la Bretagne ne se reproduit pas naturellement. Les phytogéographes comme Henri Gaussen ou Pierre Birot ont montré que ces aires correspondaient le plus souvent à des valeurs d'isothermes. Jusqu'au début du XIX^e siècle, les naturalistes se soucient peu de ces seuils écologiques qui bornent l'extension naturelle d'un taxon, même quand ils tentent des acclimatations. Cette méconnaissance explique aujourd'hui la vulnérabilité et les difficultés d'adaptabilité de certains arbres (pin maritime et pin laricio de Corse⁶ introduits trop au nord de leur aire naturelle supportant mal les basses températures).

- 21 Aux limites et gradients écologiques se surimposent des clivages⁷ d'ordre socioculturel (Hotyat et Galochet, 2001). L'arbre attire les regards, et de ces regards naissent des réflexions, des idées, des stratégies, des confrontations. Chaque individu, groupe social, ou acteur institutionnel a sa part de responsabilité dans l'apparition, le maintien ou la disparition d'un arbre. Que serait le littoral des Landes de Gascogne sans Brémontier ? Le Marquenterre sans la famille Jeanson⁸ ? À quoi ressembleraient les jardins de bord de mer sans la publicité et les lobbies exercés par les grands groupes de jardinerie ? Les logos des grandes institutions (Conservatoire du littoral, ONF, etc.) ont-ils aussi leur part de responsabilité ? Pourquoi privilégier des espaces de nature littorale sans arbres ? D'autres, où l'arbre est revendiqué et protégé ? Expliquer la diversité des situations, c'est prendre en compte les choix opérés par les acteurs. Ces choix ont contribué à engendrer des formes d'aménagement, des paysages avec ou sans arbres, et aussi à cliver telle ou telle catégorie sociale, tel ou tel acteur territorial.
- 22 La logique d'un double déterminisme, naturel et social, conforte l'idée d'un paysage arboré non pas unique, mais pluriel à la fois dans ses formes et ses évocations.

Diversité des structures arborées et des stratégies spatiales

- 23 Premièrement, les structures varient selon le degré d'éloignement à la mer (bord de mer, arrière-côte). Les arbres en bordure du rivage luttent pour leur survie, leur apparence et leur développement répondent à de sévères contraintes. Ce n'est pas tant la présence de l'arbre que son port qui peut révéler des conditions particulières de milieu (Nourry, 2008). L'homme l'appréhende comme un objet éolien⁹. Si l'arbre est penché dans un sens, alors il en déduit que le vent vient d'une certaine direction. Son regard appréhende le vent comme une conséquence. De manière permanente, le vent agit comme une force qui accumule de la matière et de l'énergie et crée des formes particulières du vivant dans des sites déterminés. Plus en arrière, les arbres se sont affranchis en partie de cette contrainte éolienne, ils traduisent davantage la main de l'homme et leur développement est souvent déterminé ou contrôlé par l'homme.
- 24 Deuxièmement, les paysages arborés varient selon leur capacité à se rassembler : l'arbre isolé se distingue du petit groupement anémomorphosé¹⁰, du bosquet ou du massif. La force du vent s'exerce d'autant plus sur le vivant que l'isolement est grand. En effet, simples objets naturels, les arbres isolés subissent de plein fouet cette force qui les fragilise. Pour résister, ces étendards végétaux déchiquetés font preuve d'adaptabilité en modifiant leur port, leur système racinaire, et surtout développent des palliatifs pour résister à la sécheresse de l'air (feuilles épaisses, coriaces, cirées, épines). Les individus isolés peuvent se regrouper pour créer un rempart à la contrainte. Des groupements d'arbres sont donc possibles (Figure 3 et 4).

Figure 3. Arbres et contraintes du milieu littoral. Trees and constraints of the coastal environment



Source : Petit-Berghem Y. (juillet 2010, dunes de la presqu'île de Quiberon [Morbihan])

Légende : En bord de mer, l'autécologie des espèces arborées est fortement dépendante du vent qui sculpte chaque individu et conditionne son développement dans l'espace. L'arrivée de la forêt est progressive et vraiment effective au-delà d'une zone de « combat » large de plusieurs centaines de mètres. *On the seafront, the autecology of trees is highly dependent on wind conditions which influences the specie's development in space. The arrival of the forest is really progressive and effective beyond a zone of "fight" of several hundred meters.*

Figure 4. Trame paysagère et diversité des structures arborées. Landscape types and diversity of tree coverage patterns



Légende : En bord de mer, en dépit de conditions écologiques difficiles, l'arbre peut se maintenir et son développement est animé par les dynamiques socio-spatiales. Sa progression dans le temps est liée à l'évolution de son image, son statut, et aux rapports culturels avec la société. Le rôle de l'homme est fondamental : il conditionne sa place dans le territoire et contrôle son extension. *At Courseulles-sur-Mer (in the French department of Calvados), trees are not*

absent, although their growth is hindered along the edge of the foreshore. They naturally colonize the dunes, separate the grasslands, form aligned rows, and produce islets, which evolve into grasses and then into woods.

25 Ceux-ci, sculptés par le vent, définissent des anémomorphoses avec une élasticité des parties les plus exposées et une augmentation progressive de la taille de la partie aérienne des plantes. Les groupements d'arbres pionniers (bouleaux, trembles, saules) peuvent s'épaissir à la faveur d'une bonne dissémination des graines (anémochorie) ; le vent soutient ainsi le dynamisme de la population par essaimage naturel. Des colonisations en nappes ou en auréoles sont de cette manière fréquemment rencontrées sur les pentes abritées ou sur le pourtour de dépressions en voie d'assèchement. Plus en arrière, les franges forestières permettent la formation de boucliers protecteurs qui annoncent le groupement d'arbres en massif (bois et forêt de protection). En pénétrant en forêt, les arbres se regroupent entre eux, créent une étendue relativement dense, composée de peuplements (d'arbres) et d'espèces associées. D'objet naturel, l'arbre devient une composante majeure du paysage. Cet ensemble d'arbres donne une dimension géographique, un contexte écologique, un espace complexe entre nature et société¹¹.

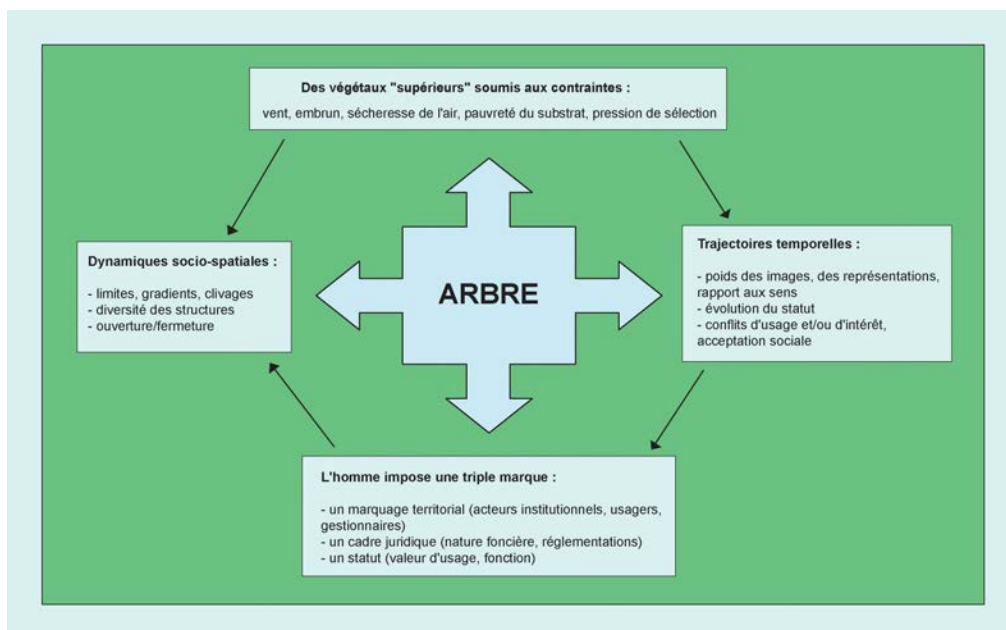
26 En conséquence, les structures des arbres vont aussi varier selon la fonction qui leur est assignée (usage, statut). Celle-ci peut changer avec le temps. Par exemple, les pins destinés à la production de la résine (arbre pouvant être encore isolé exploité par des métayers-gemmeurs au XIX^e siècle) ne ressemblaient pas à ceux tournés vers l'exploitation du bois pour la pâte à papier qui utilisaient peu la main-d'œuvre (à partir des années 1950-1960). Le statut forestier d'un arbre impose une croissance et une silhouette bien différentes de celles qui prévalent lorsque ce statut se perd hors de toute étendue suffisamment boisée. La volonté de produire une recherche esthétisante impose le port et influence d'une certaine façon la fonction métabolique (Bournérias et Bock, 2006). Seules la protection ou la non gestion d'une espèce permettent à toutes ses parties anatomiques de s'exprimer.

27 Les structures changent également selon la nature juridique de la propriété (espace naturel bénéficiant d'une protection réglementaire nationale ou internationale, espace en partie artificialisé, bâti ou construit, espace public ou privé, etc.). Si le contexte juridico-politique intervient toujours en filigrane, l'existence de documents de planification (plan de gestion, schéma régional d'urbanisme, directives régionales d'aménagement) est souvent fondamentale dans la manière dont le paysage arboré sera appréhendé et géré. Ces documents induisent les modes de gestion à suivre : les interventions régulières (programme de coupes, élagage), l'absence d'intervention (réserve, zones laissées en défens, friche), le suivi (inventaire), les modalités de la protection ou de la restauration. Sur ce dernier point, il est clair que l'affectation et la dimension du site sont importantes. Un paysage arboré que l'on souhaite préserver, déjà inséré dans des ensembles d'une extrême richesse tant écologique que paysagère, pourra plus facilement prétendre à la qualification d'espaces remarquables par le juge du littoral. En revanche, ne pourront se voir accorder ce statut des espaces en partie lotis et des zones naturelles morcelées prolongées par des zones déjà urbanisées.

Le poids de l'histoire dans la formation des paysages

28 Aménager l'arbre en domaine littoral ne peut se concevoir aujourd'hui qu'en ayant préalablement en mémoire les grandes étapes qui ont façonné les paysages arborés. Ceux-ci représentent une production et donc un héritage des actions humaines. Dynamiques socio-spatiales et trajectoires temporelles se combinent (Figure 5) et rendent l'objet en définitive très mobile alors que les historiens le rangeaient naguère dans la « société des inertes » (Corvol, 2009 : 15). Pour les littoraux atlantiques, les choix qui ont présidé aux changements paysagers sont à replacer dans un contexte historique étalé sur plusieurs siècles.

Figure 5. L'arbre à la croisée des chemins : un objet entre nature, culture, et société. The tree at crossroads : an object positioned between nature, culture and society



Légende : En bord de mer, en dépit de conditions écologiques difficiles, l'arbre peut se maintenir et son développement est animé par les dynamiques socio-spatiales. Sa progression dans le temps est liée à l'évolution de son image, son statut, et aux rapports culturels avec la société. Le rôle de l'homme est fondamental : il conditionne sa place dans le territoire et contrôle son extension. *At the seaside, despite difficult ecological conditions, trees are able to survive, and their development is conditioned by the ambient socio-spatial dynamics. Their progression over time is related to the evolution of their image, their status, and their cultural relationship with society. The role of man is fundamental : he influences their role in a given territory, and controls their expansion.*

29

Dans le système agraire traditionnel, pour les terres incultes ou jugées d'utilisation extensive, les arbres du littoral n'avaient pas leur place ou alors ils répondaient à des usages précis (borner un territoire ; servir de limite entre clos et non clos, entre naturel et cultivé ; fabriquer des produits artisanaux ; délimiter un lieu de culte, etc.). Hors forêt, leur figuration sur les cartes¹² était rarement précise, car ils ne constituaient pas des éléments permanents du paysage utiles à renseigner.

Figure 6. L'arbre : une composante du paysage maritime. The tree : a constituent of the maritime landscape



Source : Atlas de Trudaine-XVIII^e siècle (1745-1780) ; généralité de Caen vol. II Le titre est « Portion de route passant entre Donville et Yquelon (« Iquelon ») et allant jusqu'à Granville. Document tiré d'un recueil de 5 cartes intitulé « Généralité de Caen. Numéro 3. Route de Coutances à Granville ». Archives nationales, F/14/*8470, échelle de 13,1 cm pour 600 toises, soit 1/8885, tirage photographique en couleur consultable en salle de lecture du CARAN (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm>). *Trudaine Atlas, XVIIIth century (1745-1780) ; generalities of Caen vol. II. National archives, F/14*8470, scale 13.1 cm to 600 toises (= 3600 feet), i.e. 1/8885, photographic reproduction in colour, can be viewed in the CARAN reading room*

Légende : L'arbre est noté avec son ombre portée, il balise le littoral, s'inscrit dans la trame foncière. Le figuré utilisé montre qu'il s'agit avant tout d'une représentation artistique, esthétique, où la précision n'est pas l'objectif recherché. *Trees can be seen with their cast shadows, providing a seashore landmark, and are entwined with land ownership. The figure shows that this is above all an aesthetic artist's impression, in which accuracy is not the primary objective.*

30 Leur introduction n'était pas envisagée, car d'autres végétaux avaient parfaitement leur place dans le paysage et garantissaient la viabilité de ce système agraire. La longue appropriation des terres incultes comme les landes en est une parfaite illustration. En effet, dans les pays de vieille civilisation agricole comme la France, la lande a toujours représenté un atout pour les villageois qui s'en servaient comme terrain de parcours et comme terre nourricière. Beaucoup d'espèces végétales avaient leur utilité et elles faisaient partie intégrante des usages agricoles et d'élevages extensifs au sein des systèmes d'exploitation. L'arbre et l'arbuste s'effaçaient dans une formation végétale constituée d'arbrisseaux et de plantes herbacées. Des plantes comme les ajoncs, les genêts, ou les bruyères¹³ donnaient lieu à des pratiques (étrépage, brûlis, fauche) parfaitement intégrées dans les agrosystèmes et montraient bien que les landes étaient le résultat d'une interaction constante, mais d'intensité variable, entre l'homme et les ressources qu'elles produisaient (Jarnoux, 2008). En Bretagne, les paysans étaient hostiles à l'afféagement,¹⁴ car ils perdaient des terres où ils pratiquaient la vaine pâture (Jarnoux, 2010). La persistance d'usage fut toujours en faveur du maintien de la lande ou d'un grignotage léger et toujours accepté par une population qui concevait qu'une certaine forme de mobilité de la lande était dans leur intérêt puisqu'elle ne remettait pas en cause les fondements mêmes du système agraire (Petit-Berghem, 2003). Les landes avaient une utilité certaine et les paysans ne gagnaient rien à ce qu'elles soient transformées en terres plus productives d'autant plus que cette transformation supposait encore plus de travail pour les villageois : il fallait non seulement défricher, mais aussi drainer, préparer la terre, l'améliorer avant de boiser ou de mettre en culture.

31 L'importance stratégique des landes conduisit le pouvoir royal à les cartographier précisément au XVIII^e siècle. La Figure 7 en est une illustration. Elle traduit la volonté de préciser l'assise foncière d'une paroisse¹⁵ (Vauville, actuel département de la Manche). Les parcelles contiguës aux biens communaux sont identifiées avec le nom des acquéreurs. Ce document a pour vocation de mieux connaître l'étendue de ces biens puisque des indications précises de surface sont données grâce aux opérations de mesurage liées à l'arpentage. Le plan a un intérêt diachronique, celui de connaître le poids relatif de terres communes dans chaque paroisse à un instant précis, signe évident qu'on ne veut pas perdre leur trace dans les bouleversements du temps. L'arbre n'est pas représenté sauf en périphérie des terres incultes où il constitue les limites des parcelles de propriété.

Figure 7. L'arbre en périphérie des terres incultes. Trees at the periphery of uncultivated areas



Source : Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, cote Ge CC 2362. French National Library (BnF), map and cartography department

Légende : Répondant à une volonté de contrôle territorial, ce plan cartographie les incultes (mares, mielles ou dunes sableuses, landes) et précise les noms des propriétaires. Les structures végétales ne retiennent pas l'attention, l'arbre n'est pas encore une composante majeure du paysage littoral. *This map, identified by the reference Ge CC 2362, is part of a document collection of approximately one hundred items dating from 1764, with a detailed inventory drafted by the BnF personnel in 2003. In response to the desire for territorial control, this map indicates the uncultivated areas (ponds, "mielles" or sandy dunes, and moorlands) and provides the names of the landowners. The vegetal structures are not prominent; trees have not become a major component of the seashore landscape.*

- 32 À partir de la fin du XVIII^e siècle, l'arbre prend une autre dimension, car il est jugé utile pour mettre en valeur des terres vaines et vagues considérées par les physiocrates comme « incultes ». Voyant dans la bonification des terres la source essentielle des richesses, les physiocrates préconisent une politique économique libérale destinée à valoriser les espaces qui ne produisent pas assez. Cette politique spéculative s'accompagne de la transformation du foncier littoral : d'un espace redouté mis en réserve, le littoral devient un lieu d'habitation, voire même le lieu idéal d'habitation. L'État et les sociétés littorales (bourgeoisie, notables) font en sorte que cet espace particulier soit intégré à la terre en cadastrant les parcelles¹⁶. Cette nouvelle dynamique foncière fait du littoral un territoire qui conduit les urbains aisés à s'implanter au plus près de la mer. Ces terres nouvellement appropriées peuvent dès lors se convertir en verdoyants chalets. À cette époque, les naturalistes se soucient encore peu des limites écologiques qui définissent l'extension naturelle d'une espèce, et perçoivent l'arbre introduit comme un migrant plus ou moins bien adapté à son nouveau milieu d'accueil (Roland, 2002). Ainsi, en Bretagne, beaucoup d'anciennes terres vaines et vagues sont enrésinées et les pins, pour leur tempérament pionnier et leur faculté à produire rapidement du bois, sont majoritairement utilisés. Parallèlement, au début du XIX^e siècle, les milieux dunaires bénéficient d'une réflexion globale qui prend en compte leur aménagement et les moyens de pallier l'invasion continue des sables (Tekke et Salman, 1993 ; Barrère, 1992 ; Favennec, 1989).
- 33 Initiés dans les Landes de Gascogne, les projets de boisement des littoraux dunaires se multiplient au XIX^e siècle. Dans ces temps où il fallait expérimenter et conquérir de nouvelles terres, l'arbre était synonyme de conquête et de front pionnier ; dans les Landes de Gascogne, il était aussi le symbole de la fin des communaux et d'une volonté d'assainissement et de boisement en utilisant massivement le pin maritime (Petit-Berghem, 2011). L'arbre est

expérimenté pour tester ses capacités d'adaptation et d'acclimatation. À partir du décret du 14 décembre 1810, l'administration impériale a pour mission d'étendre à tous les départements maritimes l'expérience acquise par les départements des Landes et de la Gironde. Dans ce but, des plans, mémoires et projets de règlements doivent être envoyés par les préfets des départements concernés au ministre de l'Intérieur, afin de statuer sur l'obligation d'intervenir et d'évaluer les besoins des plantations futures. Mais toute plantation n'aboutit pas à la forêt : beaucoup d'arbres forment simplement des rideaux protecteurs faisant office de brise-vent pour développer ensuite des cultures ; les obstacles au développement des jeunes plants sont par ailleurs nombreux : sable ensevelissant les jeunes plantations, faune lignivore agressive (lapins de garenne), aléa climatique de type sécheresse ou tempête, concurrence des espèces des strates basses, imprudence ou malveillance humaine (mauvaise protection, arrachage des plants). Les pratiques anciennes telles le pâturage (ovin et bovin) constituent également un frein au développement des arbres. Aussi, sur le littoral vendéen, le préfet du département prend en 1820 un arrêté qui définit les fonctions d'une commission syndicale pour la conservation, l'entretien et la plantation des dunes. Des gardes des dunes sont institués, ils interdisent formellement le parcours des bêtes sur les dunes appartenant à l'État. Une police des dunes est chargée de faire respecter la réglementation, treize gardes-dunes sont réparties sur toute l'étendue de la côte allant de la pointe de l'Aiguillon jusqu'à l'île de Noirmoutier. Ces gardes-dunes interdisent aux gens de couper et arracher herbes et plantes et de laisser les animaux parcourir les dunes en tous sens (Caillé, 2003).

34 Les opérations de boisement et de mise en valeur des terres incultes se poursuivent tout au long du XIX^e siècle avec une accélération au début du Second Empire dans un contexte législatif favorable¹⁷ où les travaux à entreprendre doivent idéalement servir d'utilité publique à travers l'hygiène, l'agriculture, et la protection de l'environnement (Charbonnier *et al.*, 2007). Au début du XX^e siècle, employer l'arbre et le protéger devient même une œuvre de salubrité publique largement relayée par le discours des géographes et des forestiers (Descombes, 1918 ; Cardot, 1911). Des actions éducatives glorifient l'arbre¹⁸ et sont destinées à lui conférer un rôle majeur dans le relèvement matériel et moral du pays.

35 Mais ce plaidoyer en faveur de l'arbre n'est pas toujours couronné de franches réussites. Dans les dunes, lorsque les plantations sont réalisées sans fixation au préalable des sables, les pertes sont nombreuses. Les effets sont aggravés par les tentatives pour amener la forêt le plus près possible de la plage. Les fortes densités de peuplement initiales se transforment alors en flots d'arbres malingres. Ainsi, des arbres se retrouvent isolés, sorte d'avant-gardes qui demeureront les témoins des tentatives d'afforestation. Encore aujourd'hui, ces végétaux sont des intégrateurs biologiques puissants et relativement stables de la nature et de l'état des variables mésologiques les plus déterminantes de la frange littorale (topographie, vent, embruns, etc.) et, par la force des choses, ils sont aussi des indicateurs de l'histoire de l'occupation de l'espace et de l'évolution du littoral (Figure 8).

Figure 8. Pins, patrimoine, et appropriation de l'espace. Pine trees, land ownership, and appropriation of the environment (dunes to the south of the Ferret Cape [in the French department of Gironde])



Source : Petit-Berghem Y. (juillet 2008, dunes au sud du cap Ferret [Gironde])

Légende : Ces curiosités biologiques témoignent des contraintes physiques du littoral et de limites à ne pas franchir. Ces pins ont permis la constitution d'un sentier pédagogique où la notion de patrimoine est associée à l'idée de « bien commun ». *These biological curiosities are a witness to the physical constraints of the seashore and highlight the limits, which should not be transgressed. These pines enabled an educational pathway to be established, in which the notion of land ownership is associated with the idea of "commonly owned property".*

- 36 Pendant un siècle et demi, l'introduction massive des arbres en bord de mer marque ainsi une étape décisive dans la transformation des paysages littoraux et aussi dans la signification socio-spatiale des espaces naturels côtiers. Par son caractère allochtone, l'arbre est un nouvel arrivant, il participe à la construction d'un nouveau paysage.
- 37 La montée en puissance de l'arbre trouve aussi son expression auprès d'artistes, d'écrivains et de peintres ; la création romantique du paysage littoral montre le désir de rivage et d'un nouveau cadre spatial où l'arbre compose avec un paysage ouvert battu par le vent¹⁹. Ce paysage a du sens, car il valorise un littoral considéré comme hostile, banal, et improductif. Même hors forêt, l'arbre est constructeur et salvateur, il stabilise les dunes, les rend fréquentables, instaure un ordre nouveau et apparaît comme un facteur d'unité pour la bande côtière. Des espèces tirent profit de cette période riche en expérimentations : parmi les résineux, les pins (maritime, laricio, noir d'Autriche) arrivent loin devant les cyprès de Lambert (d'origine californienne) ; le tamaris et l'arbousier d'origine méditerranéenne, les peupliers (baumier ou le blanc de Hollande), chênes, hêtres et autres feuillus, complètent le fond floristique.
- 38 Encore dans les années 1970-1980, l'arbre en bord de côte est largement considéré comme un bienfait à cause de ses effets hydrologiques assainissants²⁰, de la protection qu'il apporte au maintien de la stabilité des dunes, et de l'intérêt économique qu'il peut susciter. L'arbre bénéficie de l'engouement pour les forêts. Ainsi, même lorsque les conditions paraissent peu propices à l'élargissement du couvert forestier, des plantations sont faites. Les forestiers ne veulent pas laisser des espaces où s'expriment des dynamiques végétales asylvatiques. Les conditions de milieu importent peu, l'arbre est introduit même si ses exigences écologiques ne peuvent être satisfaites. Mais cette politique montre aussi ses limites : les arbres en situation trop aventureuse dépérissent et produisent l'effet contraire à celui désiré. La ressource produite n'est pas capitalisée²¹ et l'arbre est synonyme d'échec et de dérive d'une politique trop axée sur les bénéfices industriels et commerciaux. Il est vrai que ce temps des reboisements spéculatifs participe au renouveau de la politique forestière nationale dotée depuis 1946 d'un outil financier performant : le Fonds forestier national. Aussi, pendant plus de trente ans, le boisement s'impose comme une nécessité, dans un contexte économique où le déficit de la filière-bois ne cesse de se creuser.
- 39 Depuis une trentaine d'années, cette politique économique n'a plus grand sens et les mentalités ont changé. En effet, si beaucoup d'arbres avaient pour objectif initial de protéger du vent et d'augmenter la surface productive des terres, ils ont aujourd'hui d'autres fonctions, par exemple celle de protéger des regards et de mettre en évidence la vocation résidentielle des îles et de certains littoraux touristiques où l'hyperfréquentation impose une stratégie de repli sur soi. Chaque résidence secondaire a son écrin de verdure qui l'isole de sa voisine. Le pin bénéficie toujours d'un attrait, car il est parfaitement intégré dans les paysages. Cependant, pour les nouveaux arrivants, ce n'est plus forcément l'arbre que l'on recherche aujourd'hui. Ce ressenti est surtout le fait de la population non résidente à l'année alors que les résidents permanents le perçoivent comme un identifiant patrimonial. Le couvert léger qu'il produit, son caractère torturé, et son habitude à perdre facilement ses branches basses, l'ont progressivement desservi face à d'autres arbres plus prompts à dresser un véritable mur végétal entre la terre et la mer (thuya, mimosa, nombreuses espèces exotiques). Patrice Prado a bien analysé pour l'île aux Moines ce clivage entre une population locale conservatrice attachée à son terroir et à « ses pins » et une population étrangère désireuse de changements et pour qui le pin ne représente pas une valeur identitaire (Prado, 2006 : 458).
- 40 L'histoire de la transformation des terres incultes permet ainsi de mettre en lumière la géographie actuelle de ces littoraux. Ils offrent aujourd'hui deux visages : soit ils ont été profondément modifiés par les interventions humaines au point qu'ils en ont perdu leurs caractères originels (lieux touristiques et urbains, littoraux lotis, boisés ou cultivés de manière intensive), soit ils n'ont pas subi de modifications radicales, juste des tentatives de

transformation ou de bonification, et s'apparentent dans ce cas à des espaces perçus comme « naturels » par la population et reconnus pour leur valeur paysagère et patrimoniale. Pour ces derniers, les enjeux sont forts et sont liés à leur inscription territoriale et aux problématiques de gestion. Bien que soumis à d'importantes pressions, ces espaces bénéficient d'une politique de protection à la fois foncière et réglementaire (propriétés du Conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles des départements, terrains domaniaux gérés par l'Office national des forêts, sites Natura 2000 incluant dunes littorales, landes ou marais).

Évolution contemporaine

Place de l'arbre dans le paysage

41 Si les espèces ligneuses disposent d'un grand capital de sympathie auprès du public (usagers, paysagistes, gestionnaires d'espaces naturels), leur place dans le paysage est parfois remise en cause. Pourtant immobile par rapport à l'animal, l'arbre comme l'arbuste ou l'arbrisseau est doté d'une réelle dynamique spatiale qui lui donne la possibilité de coloniser des milieux très variés. Mais cette capacité de conquête n'est pas toujours appréciée. Le dynamisme de certaines espèces peut être source d'hésitations et d'embarras, notamment pour les gestionnaires. Dans un contexte réglementaire en perpétuelle évolution, ceux-ci n'ont pas toujours la tâche facile.

42 Le statut d'une espèce peut la protéger, mais aussi irriter les défenseurs de la biodiversité. Le Saule des dunes (*Salix arenaria* L.), longtemps protégé dans les zones humides arrière-dunaires, est aujourd'hui accusé de détruire certains habitats riches en espèces patrimoniales (Figure 8). Dans le cadre de la restauration de ces habitats, la tentation première est donc de supprimer cette espèce ponctuellement envahissante. Si la suppression est salutaire pour des plantes menacées de disparition²², la floraison des saules attire aussi de nombreux insectes pollinisateurs qui ont un rôle à jouer dans la reproduction des orchidées. Ces dernières sont aussi à protéger ! Les saules ont donc un rôle controversé qui ne peut qu'embarrasser le gestionnaire.

Figure 9. Extension d'un fourré de saules. Expansion of a thicket of willows (dunes to the north of Boulogne-sur-Mer [French department of Pas-de-Calais])



Source : Petit-Berghem Y. (juillet 2008, dunes au nord de Boulogne-sur-Mer [Pas-de-Calais])

Légende : Dans les dépressions humides des dunes, les saules enrichissent, par leur forme et leur disposition, la palette végétale. Plus que leur présence, c'est surtout leur faculté à conquérir rapidement l'espace qui embarrasse les gestionnaires. *In the humid dune slacks, as a consequence of their shape and disposition, willows enhance the vegetation's diversity. More than their actual presence, it is above all their ability to rapidly conquer the environment, which concerns the administrators.*

- 43 D'autres espèces, appréciées pour leur forme, leurs couleurs, leur parfum, ont été introduites, d'abord dans les parcs et jardins, puis à proximité grâce à leur fort pouvoir colonisateur. D'abord diffusées à grand renfort de publicité, ces espèces sont aujourd'hui combattues, car beaucoup d'entre elles sont qualifiées de « peste végétale » ou de plante invasive. L'extension des stations balnéaires s'est accompagnée de parcs paysagers, le particulier lui-même fait appel à de nombreuses espèces dont il ignore parfois les provenances et leur faculté à se multiplier. Des plantes invasives comme le baccharis ou l'ailanthe ont été plantées dans les jardins ou utilisées dans les programmes d'aménagement d'espace vert de lotissement. Ces plantes en provenance d'Amérique ou d'Asie sortent facilement du jardin et peuvent avoir des conséquences environnementales et sanitaires importantes. D'origine exotique, elles entraînent des modifications parfois irréversibles du fonctionnement des écosystèmes concernés ainsi qu'une réduction des effectifs de certaines espèces autochtones pouvant aller jusqu'à leur disparition (Dajoz, 2008 : 131). Bien que la lutte soit enclenchée, les mesures législatives se font attendre et les catalogues des plantes en vantent encore les multiples attraits. Comment le non spécialiste peut-il s'y retrouver lorsqu'une espèce véhicule des images contradictoires ? Les choix politiques sont importants, mais sont parfois contrebalancés par les stratégies marketing des grandes enseignes de jardinerie. Sur un plan plus personnel, ces plantes ne peuvent se développer ou disparaître qu'en fonction de la culture de chaque individu et de sa connaissance de la dynamique du vivant.
- 44 La question de la fermeture des paysages affecte directement les arbres puisque leur avenir en dépend. Trop d'arbres banalisent le paysage, ou du moins en modifient les perspectives. En protégeant du regard par des rangées d'arbres les abords des maisons, beaucoup de lieux fréquentés par les usagers perdent la vue qu'ils offraient avant leur fermeture. La constitution de blocs végétaux cloisonne l'espace et crée un sentiment d'enfermement (Le Floch *et al.*, 2005). La notion de fermeture du paysage, bien perçue par les photographies d'archives, est une catastrophe pour ceux qui défendent l'idée d'une nature maîtrisée et protégée par l'homme (Donadiou et Périgord, 2005 : 96). Cette fermeture peut toutefois être défendue par ceux qui font le choix d'une autre forme de gestion de la nature : accorder davantage de place à la naturalité associée à l'idée d'une nature spontanée et dynamique, non contrariée, mais influencée par l'homme.
- 45 Mais force est de constater que les arbres n'ont pas tous la même faculté à fermer les paysages et à réduire l'horizon. Par exemple, les pins, même groupés, sont incapables de former un rideau impénétrable. Les pins ne sont pas comparables à d'autres résineux capables de pousser très serrés²³, ils laissent toujours passer entre eux beaucoup de lumière. Lorsque les pins vieillissent, les arbres sont plus espacés, les ouvertures dans les bosquets engendrent des habitats très fragmentés favorables aux échanges et à la connexion d'espèces floristiques ou faunistiques (Décamps et Décamps, 2007 ; Clergeau et Désiré, 1999 ; Décamps, 1995). Si les arbres morts ou vétérans sont intéressants pour le naturaliste (espèces cavicoles ou saproxyliques réfugiées dans le bois mort), ils séduisent aussi l'usager en produisant un paysage plus diversifié qui rompt avec des alignements stéréotypés.

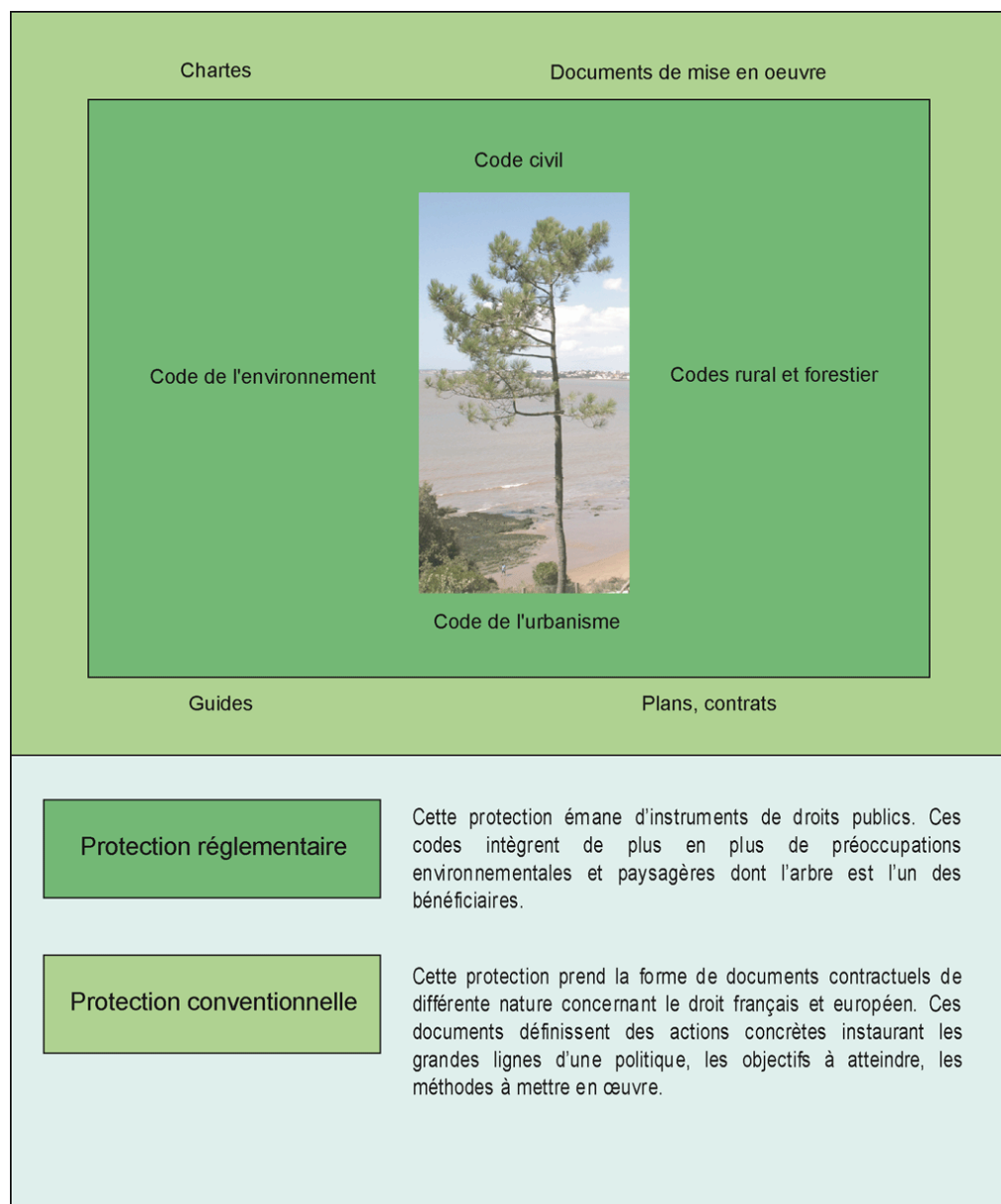
Le cadre juridique

- 46 D'un point de vue législatif, l'arbre salvateur est devenu destructeur²⁴. Face à cette nouvelle problématique, l'homme va lui rechercher un nouveau statut et une reconnaissance par les moyens légaux et réglementaires. Si la forêt a un statut juridique, des règles de gestion ou une représentation fiscale bien réelle, l'arbre isolé est souvent dans un « no-trees-land » juridique, réglementaire ou technique. Si cette situation présente quelques avantages et permet par exemple d'échapper à l'imposition sur le revenu, elle le pénalise souvent, par exemple lorsqu'un propriétaire ne perçoit pas son intérêt ou qu'il veut bénéficier de subventions pour développer des cultures plus rémunératrices. Il est vrai qu'en France l'arbre n'a pas toujours une grande valeur symbolique²⁵ alors qu'il devient emblématique dans les figures nationales scandinaves (Sgard, 2008 ; Walter 2004 : 349) ou canadiennes : le bouleau (*Betula alba* L.) pour la Suède, le pin (*Pinus sylvestris* L.) pour la Norvège, le hêtre (*Fagus sylvatica* L.) pour le Danemark, l'érable (*Acer rubrum* L.) pour le Canada. En France, l'arbre est un objet à part,

car aucune loi n'assure sa protection intégrale. Certes, l'arbre est protégé par le Code pénal qui précise que des sanctions sont appliquées à ceux qui ont abattu, mutilé, coupé ou écorcé de manière à le faire périr, un arbre qu'ils savaient appartenir à autrui (Larcher et Gelgon, 2005 : 8). C'est ainsi le bien d'autrui qui est protégé !

47 Il existe toutefois des protections réglementaires obligatoires émanant d'instruments de droit public (la législation des différents codes). S'ajoutent des protections conventionnelles qui découlent en droit français de contrats qui ont tendance à se développer à l'heure actuelle, et de conventions régionales ou internationales concernant le droit européen (Figure 10). À la diversité de ces outils viennent se greffer des instruments de connaissance²⁶ qui ont pour objectif d'inciter à la protection par une meilleure connaissance du patrimoine arboré.

Figure 10. Quelle protection juridique des arbres ? What legal protection is there for trees ?



Légende : L'arbre est protégé plus ou moins directement à partir des dispositions législatives rassemblées dans les différents codes (protection réglementaire) et par des documents contractuels définis par le droit français et européen (protection conventionnelle). *Trees are protected more or less directly by legislative texts found in various legal codes (regulatory protection) and by contractual documents defined in French and European law (conventional protection). These varied documents provide a definition for the concrete actions, which define policy guidelines, objectives to be achieved, and methods to be implemented.*

48 Quelques avancées sont notées depuis une quinzaine d'années. Le principal texte en matière de protection de la nature en France est la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 remaniée à diverses reprises et dernièrement par la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour

l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces lois et les textes périphériques qui les accompagnent affirment que la protection des paysages naturels ou urbains, ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt général. Ces documents définissent la politique environnementale, la protection des espèces végétales et animales, et les équilibres biologiques auxquels ils participent. Ils donnent de l'environnement la définition suivante (art. L. 200-1 du Code rural) : « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable... » (Giraudel, 2000 : 13-14). L'article L. 200-2 du Code rural précise également qu'en conséquence de la reconnaissance légale du droit de chacun à un environnement sain, il appartient aux personnes publiques et privées de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement. Ces nouvelles dispositions pallient l'insuffisance des protections réglementaires et incitent aux mesures volontaires donc contractuelles de protection.

49 La loi Littoral n° 86-2 du 3 janvier 1986 complétée par la loi n° 95-115 du 5 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, n'est guère en faveur d'espèces arborées susceptibles de fermer et banaliser des milieux potentiellement riches en espèces floristiques et faunistiques. L'article 3 de la législation préconise des interventions, non pas pour des raisons de sécurité publique, mais plutôt pour le maintien ou la recréation de milieux écologiques. Il est prévu une adaptation de certaines dispositions du Code de l'urbanisme (art. L. 146-6 et R. 146-1) avec une volonté de préserver des paysages littoraux dès lors qu'ils sont nécessaires au maintien des équilibres écologiques ou présentent un intérêt écologique. Les années 1990 marquent une étape importante : la multiplication des programmes Life Nature liée à la recherche de connaissances nouvelles et à l'application des directives européennes indique un changement de mentalité. La protection des sites passe ainsi par la recherche d'une plus forte biodiversité. Pour y parvenir, de nombreuses expertises scientifiques mettent en lumière leur intérêt écologique, leur richesse en habitats menacés de disparition.

50 Parallèlement, la loi « paysages » du 8 janvier 1993 ajoute à l'objectif de protection celui de gestion. Cette loi ne revendique pas une conception élitiste du paysage : elle encourage la protection de paysages non pas exceptionnels ou remarquables, mais de droit commun (Van Lang, 2007 : 374). En défendant des paysages qui, sans être exceptionnels, n'en présentent pas moins des qualités esthétiques, d'authenticité et d'originalité spécifiques, la loi crée une nouvelle dynamique dont l'arbre peut être le bénéficiaire. Ses directives déterminent aujourd'hui les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères. Les directives n'ont pas de valeur réglementaire, mais elles encouragent la réalisation de cahiers de recommandation relatifs notamment à la restauration des espaces dégradés, de choix de certaines espèces végétales, d'entretien d'éléments de paysage tels que haies, chemins, arbres et plantations d'alignement.

51 La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (article L. 121-1) incite les communes à aller dans ce sens : assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable. Certaines localités misent sur un renforcement de la place de l'arbre en ville. Car l'arbre constitue un potentiel d'image à forte valeur ajoutée et un atout pour ce qui sera considéré demain comme la base d'une gestion urbaine raisonnée. La commune de La Baule compte par exemple 600 ha d'espaces protégés dont une pinède en zone dunaire dont la régénération est assurée chaque année par l'incitation et l'aide à la plantation de pins²⁷. La Baule possède la plus grande ZPPAUP²⁸ du littoral de France avec des espaces verts de différentes natures (bosquets urbains, massifs, alignements d'arbres) et une Charte de l'arbre en cours de réalisation. Cette charte capitalise l'esprit baulois de la ville jardin et propose de replacer l'écologie urbaine autour de la place de l'arbre et d'un cadre de vie renforçant les rapports ville/nature. Si l'objectif de protection et de développement durable concerne les acteurs publics, elle met aussi au premier plan les

- acteurs privés (particuliers, associations, fondations). Néanmoins, les particuliers qui désirent planter ne subissent aucune pression qui pourrait les conduire à modifier leur comportement.
- 52 Pour l'île aux Moines, aucune réglementation ne permet de contrôler l'extension des plantations d'arbres privés, les seules contraintes étant liées à leur hauteur à proximité des sémaphores et à la distance de deux mètres de la clôture du voisin (Prado, 2006 : 461).
- 53 D'une certaine façon, le manque de précision juridique peut être comblé par des actions écocitoyennes, car chacun peut, selon ses compétences et sa volonté, prendre les mesures nécessaires à la protection des arbres existants ou à planter pour en assurer la pérennité. Les collectivités, comme les organismes privés, les citoyens et les associations²⁹, peuvent ainsi rendre plus concret leur intérêt pour l'arbre, lequel prend une place de plus en plus importante dans les politiques publiques.
- 54 L'État place le citoyen devant ses responsabilités : chaque individu est responsable, il peut faire acte d'écocitoyenneté en protégeant lui-même l'arbre qu'il a planté ou qu'il désire planter. Pour aider le particulier ou la collectivité désirant mettre en œuvre un projet de plantation, des services sont même proposés avec des recommandations en matière environnementale. C'est par exemple le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche (<http://www.caue50.fr/>) qui se propose d'aider à lutter contre la banalisation des plantations et à favoriser l'enrichissement de la palette végétale dans les espaces publics et les jardins de bord de mer³⁰. Lorsque la plantation est faite au contact d'un espace naturel, il est demandé de préférer les arbustes et arbres autochtones, contrôler le développement de ceux qui sont exogènes. Accusées d'appauvrir la biodiversité, les plantes invasives (baccharis, buddleia, etc.) sont systématiquement combattues.
- 55 D'ailleurs, de façon générale, les conseils (cf. note ci-dessus) et autres organes relevant des collectivités territoriales préconisent l'enrichissement botanique et le développement d'espèces en cohérence avec le développement durable. Mais plus qu'une liste d'espèces menacées ou en voie de disparition, la biodiversité s'aborde aussi comme un processus dynamique qui en fait le résultat d'interactions multiples avec les sociétés (Simon, 2006). C'est pourquoi aujourd'hui, la conservation de la biodiversité est devenue un objectif de gestion des territoires et un paramètre important dans les décisions des acteurs quels qu'ils soient.

Les perceptions des différents acteurs

- 56 Gérer la nature littorale et la place de l'arbre dans le paysage est aujourd'hui difficile, car la conception de la gestion et ses modalités d'application varient d'un acteur institutionnel à un autre. Sur la bande littorale extra ou pré-forestière, des organismes comme l'Office national des forêts ou le Conservatoire du littoral ont aujourd'hui une position très environnementaliste qui les conduit à supprimer des espèces à forte emprise spatiale. Des arbres et autres ligneux sont éliminés, car ils réduisent des pelouses littorales ou assèchent des zones humides caractérisées par une diversité potentielle tant floristique que faunistique. Le logo du Conservatoire du littoral (un dessin représentant le chardon bleu) n'est pas étranger à cette politique de conservation de la nature : tout est fait pour garder la petite plante menacée par la fermeture du milieu ainsi que les herbacées pionnières (euphorbes, chardons, chiendents, etc.), parfois emblématiques de la dune (oyat), capables de fixer le sable en mouvement. Le logo est donc en sorte représentatif de la politique du conservatoire. L'image sans horizon cadrée sur la plante herbacée est claire dans l'intention des actions à engager. Avec l'image, l'opérateur impose son interprétation de la gestion (Arnould, 1997). Celle-ci doit être visible rapidement et écarte de ce fait le ligneux. Cette approche à court terme et biocentrée peut se concevoir dans des réserves naturelles afin d'assurer la pérennité de ces milieux, elle est en revanche plus difficile à faire passer lorsque des liens affectifs se sont établis au cours du temps avec les plantes et les populations locales ou de passage. Empêcher les arbres de se régénérer naturellement peut heurter certaines personnes (en particulier les résidents permanents installés depuis longtemps) si les arbres se sont faits acceptés dans les mentalités : éliminer reste un acte de destruction qui ne peut que choquer (Mahaud, 2002).
- 57 Lorsque les arbres sont maintenus, le choix de l'espèce à favoriser ou à minimiser est également source de conflits (Dupré, 2007). Certains acteurs plaident en faveur d'un arbre

utile capable de reconquérir un statut forestier. Le long du littoral atlantique, l'ONF ne cache pas ses intentions de favoriser le chêne vert, car l'arbre montre une certaine vigueur et tend à se développer dans de vieilles pinèdes. L'essence progresse et est appelée à s'étendre avec le changement climatique, mais les attentes exprimées par les populations des espaces publics la placent encore loin derrière le pin maritime. En Gironde, dans les stations balnéaires où la forêt est mitée par le bâti, protéger l'arbre hors forêt plutôt que l'espace forestier est une réalité : le pin maritime est protégé dans les documents d'urbanisme au titre d'éléments structurants du paysage, le tissu végétal constitué de grands pins domine les villas et assure la cohésion urbaine des ensembles. De la mer, la présence urbaine reste étonnamment discrète ; de la terre, l'ambiance créée reste fraîche et agréable.

58 Pour comprendre certaines prises de position et éclairer certains faits, opinions ou points de vue, les entretiens semi-directifs menés auprès des paysagistes et des acteurs institutionnels ont été exploités. La synthèse produite auprès des paysagistes a débouché sur plusieurs constats :

- L'arbre est un élément majeur de la structure du paysage : C'est souvent le premier végétal que l'on amène. Il est au départ de la conception et constitue une base de travail dans la création de volumes. Il est l'élément végétal vertical par excellence qui prête à l'imaginaire et à la qualité de vie. Il inscrit un lieu dans la durée, peut aussi constituer un masque ou un écran protecteur (cacher un bâtiment, une plante indésirable) ;
- L'arbre a une valeur identitaire : Le paysagiste travaille sur un territoire, une histoire des lieux et des hommes, et envisage des perspectives avec ceux qui l'habitent. Aménager ne signifie pas faire table rase avec le passé. La plupart des paysagistes travaillent avec l'existant et placent leurs interventions dans une histoire végétale plus ou moins longue. On prescrit des essences qui ont un passé sur le site. Après avoir ressenti le lieu, le paysagiste fait une lecture du cadre environnant et réinterprète ce qui a été fait. Les espèces implantées depuis longtemps sont préconisées (arbres autochtones ou acclimatés de longue date et ne se comportant pas comme des plantes invasives) alors que l'on est beaucoup plus réticent face à la nouveauté ou aux effets de mode (espèces ornementales d'origine lointaine, espèces méditerranéennes comme l'olivier) ;
- Une adaptabilité plus forte pour les arbres à feuilles caduques : Le pin maritime implanté depuis plus d'un siècle confère une certaine pérennité au paysage. Ce résineux est traité à part par les paysagistes, il ne donne pas lieu à un rejet malgré des difficultés de croissance rencontrées ces dernières années. Des espèces feuillues sont réutilisées (orme champêtre, variétés de pommiers). On préconise les essences de floraison, on joue sur les rythmes saisonniers alors que certaines haies d'espèces à feuilles persistantes sont moins appréciées, car elles vieillissent mal. Les paysagistes travaillant dans le cadre de marchés publics retiennent en priorité les espèces locales. Les arbres importés aux tonalités très vives (chêne rouge d'Amérique, *liquidambar*, etc.) ne reflétant pas la gamme de couleurs plus nuancées des régions océaniques sont moins recherchés par les paysagistes et leurs clients. Le changement climatique avec la part d'incertitude qu'il véhicule ne pousse pas à retenir une espèce en particulier. On privilégie la diversité et l'adaptation aux conditions de site sans se projeter forcément dans l'avenir. En définitive, les paysagistes restent assez pragmatiques par rapport à la nature ; ils composent avec l'existant, demeurent toujours sensibles à la pérennité des variétés et vigilants sur l'adaptation.

59 Les entretiens menés auprès d'acteurs du territoire (Tableau 1) complétés par l'analyse de documents de gestion (chartes paysagères, directives d'aménagement) confirment la place importante prise par l'arbre dans l'aménagement et la gestion des paysages littoraux. Souvent, la question de leur devenir interpelle. S'entremêlent et se confrontent, aux différentes échelles, des arguments à la fois scientifiques, éthiques, sentimentaux, économiques, sanitaires, identitaires et politiques. Dans cette mise en scène de la nature, les usagers sont partagés entre une vision esthétique, contemplative des paysages, et le besoin d'être accompagnés pour mieux en comprendre les enjeux.

60 Pour les acteurs institutionnels, en dehors des espaces où un modèle de protection impose la mise en place et/ou le maintien d'un système écologique de référence (écosystème cible reproduit à l'identique), l'arbre apparaît de plus en plus comme un élément de premier plan et joue un rôle paysager, de corridor écologique, de préservation des milieux ou de création

d'espaces de loisir. Il tient une place importante dans les réflexions actuelles sur les trames vertes et bleues et dans les politiques de modernisation des structures foncières (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale). Mais, contrairement à d'autres pays (Grande Bretagne) où la gestion de l'arbre est centrée sur l'idée de patrimoine culturel ou historique, une certaine frilosité marque la France qui se réfugie derrière un discours normatif (une simple norme écologique souvent appréciée à une échelle restreinte) où le savoir des experts oriente largement les débats.

61 Aussi, la nature littorale peut évoluer dans un cadre rigide et l'objectif premier n'est pas toujours de préserver l'arbre, mais plutôt de prôner la recherche systématique d'une gestion interventionniste, de type jardinatoire, et qui conduirait même à une certaine sanctuarisation de la nature (espèces emblématiques, communautés ou habitats menacés de disparition). Beaucoup d'acteurs appliquent en définitive des réglementations qui vont geler le paysage en le réduisant aux grands sites menacés. L'homme devient au service d'une nature aseptisée, d'espèces en danger et d'un capital écologique à préserver. Cette façon de penser et d'agir, très largement relayée par les associations naturalistes et les médias, conduit à ériger la nature en patrimoine naturel dont l'homme ordinaire serait presque exclu. Les experts écartent ainsi l'arbre en faisant appel à l'éthique en oubliant que le paysage est aussi l'affaire de tous.

Tableau 1. L'arbre et les acteurs du territoire. *Tree and territorial actors*

	Objectifs	Perception de l'objet arbre	Actions	Interrelations
CEL	Use de son droit de préemption (politique foncière)	Objet entre nature et culture, espèce contribuant ou non à la biodiversité	Préservation si intérêt historique et si absence de menaces pour la pérennité de certains habitats. Communication auprès des usagers (visites)	Fortes avec les usagers ; en synergie avec les autres acteurs pour garantir la bonne utilisation des sites
ONF	Gère le domaine privé de l'État : dune boisée et non boisée, réserves biologiques, etc.	Essence objectif en forêt (capacité à produire du bois) ; hors forêt productive : espèce aux caractères multifonctionnels	Exploitation ou conservation (flots de sénescence ou de vieillissement). Prélèvement en cas de menace de la pérennité de certains habitats. Communication auprès des usagers (visites)	Fortes avec les autres acteurs gestionnaires, mais divergences d'intérêts possibles
DREAL	Participe à la mise en place des périmètres de protection (notamment les sites Natura 2000)	Objet entre nature et culture, élément de la diversité paysagère, espèce contribuant ou non à la biodiversité	Recueil d'informations scientifiques. Communication auprès des structures gestionnaires. Mise en œuvre de la politique de l'État, aides pour la mise en place des contrats Natura 2000.	Fortes avec les services administratifs de l'État, les collectivités territoriales. Divergences d'intérêts liées à la mise en application des lois et directives
PNR	Participe à la valorisation et à la protection d'un territoire	Objet entre nature et culture, élément de la diversité paysagère (haies, bosquets, corridors, etc.)	Communication auprès des usagers (brochures, sorties guidées, etc.)	Fortes avec les autres acteurs gestionnaires (partenariats), mais divergences d'intérêts possibles
CG	Gère les terrains du département, les espaces naturels sensibles	Objet entre nature et culture, concourt à la diversité des milieux naturels et des paysages, espèce	Préservation si intérêt historique et si absence de menaces pour la pérennité de certains habitats. Suivi sanitaire.	Fortes avec les autres acteurs de la protection (notamment CEL) par le biais de conventions de

		contribuant ou non à la biodiversité	Communication auprès des usagers (visites)	gestion. Rôle d'appui auprès des structures associatives
Élus locaux	Représentent les administrés, contribuent au financement d'actions en faveur du développement durable	Objet patrimonial, voire identitaire, contribuant à l'image de la cité. Éléments moteurs des politiques communales en faveur de la biodiversité	Intégration des arbres comme des éléments de nature « ordinaire » dans les PLU. Organisation d'événements de sensibilisation, replantations, lutte contre les parasites des arbres, etc.	Fortes avec les administrés. Conflits possibles avec les autres acteurs du territoire
Associations (naturalistes et de protection de l'environnement)	Contribuent à la connaissance de l'arbre, à sa protection ou valorisation	Objet entre nature et culture, élément de la diversité paysagère et de la diversité des espèces	Expertises auprès des structures gestionnaires, actions visant à renforcer la place de l'arbre dans le paysage. Prélèvement si menaces pour la biodiversité de certains habitats	Fortes auprès des usagers, divergences d'intérêts et conflits fréquents avec les autres acteurs du territoire
Paysagistes	Aménagent une certaine nature, intègrent l'arbre dans le cadre de projets publics ou de particuliers	Objet entre nature et culture, élément majeur de la structure du paysage, identifiant patrimonial	Aménagement de structures paysagères, participations à des projets en faveur de la nature ordinaire et du développement durable	Fortes avec les partenaires (collectivités, particuliers), divergences d'opinions et de sensibilités fréquentes avec les autres acteurs du territoire
Usagers (résidents permanents)	Usagers d'espaces naturels ou urbains où l'arbre est présent ; particulier propriétaire de parcelles boisées, etc.	Objet entre nature et culture, identifiant patrimonial, espèces participant à la diversité des milieux naturels, arbre remarquable ou simple élément de nature ordinaire	Promenade, contemplation, usages reliés ou pas à des modes de gestion. Clôturer sa propriété	Variables selon le degré de curiosité de chacun, synergies possibles avec des associations, distance avec les structures gestionnaires en dehors du cadre normatif des visites guidées

CEL : Conservatoire du littoral ; ONF : Office national des forêts ; DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; PNR : Parc naturel régional ; CG : Conseil général

Légende : Les entretiens menés durant l'année 2010 montrent pour chaque acteur à la fois la diversité des fonctions, des attentes, et des relations portées à l'arbre du littoral. *The interviews conducted during 2010 show for each actor in both the diversity of functions, expectations, and relationships brought to the coastal trees.*

Discussion

La relation homme/nature

- 62 Les recherches interrogeant la place et le rôle de l'arbre en domaine littoral renvoient à une réflexion sur les relations homme-nature ainsi qu'aux ambiguïtés et à l'évolution de ces relations.
- 63 En Occident, le rapport entre l'homme et la nature littorale s'est pendant longtemps construit dans une relation univoque de peur ou de domination héritée du registre des représentations. Jusqu'au XVIII^e siècle, les littoraux peu occupés par l'homme n'inspirent souvent qu'un sentiment de crainte et d'hostilité, les dunes qualifiées de « mouvantes » sont comparées à un désert effrayant, les marais renvoient à l'insalubrité et aux maladies (Meur-Férec, 2007). Durant ces temps, la nature physique constitue une réalité objective difficile à décrire et à expliquer, elle offre un cadre et un ensemble de conditions stables pour le déploiement de l'histoire humaine (Robic, 1992). La continuité qui existe entre les êtres vivants ne met pas

l'homme en première ligne, celui-ci est une espèce qui participe à une vision globale de l'ensemble de l'univers vivant.

64 Au XIX^e siècle, les idées de l'Anglais Charles Darwin sur la différenciation des espèces et celles d'Ernst Haeckel qui définit l'écologie comme « science des rapports des organismes avec le monde extérieur, dans lequel nous pouvons reconnaître d'une façon plus large les facteurs de la lutte pour l'existence » insistent sur l'importance des liens entre la nature et les interventions humaines. Une volonté de maîtrise et de domestication de la nature inverse la situation précédente où l'homme composait avec les éléments naturels sans chercher à s'en affranchir. Le sort des hommes est alors lié à une transformation de la nature qui se présente dans les milieux géographiques de plus en plus humanisée, transformée par l'homme. Parallèlement, la disjonction entre la nature et la culture se manifeste par le déploiement de règles et de valeurs relatives à l'agir humain : mise en œuvre de la pensée délibérative, liberté d'action, capacité d'invention, artifice, mais aussi diversité des croyances, inconstance, etc. Dans un contexte où le progrès technique et la littoralisation transforment le bord de mer en ressources spatiales à exploiter, la nature littorale devient à la fois transformée et mise en forme, aussi bien en l'homme qu'autour de lui.

65 Ce modelage de la nature par la culture, de distinction entre les existants (êtres vivants) est une ontologie typique de la pensée occidentale, naturaliste selon P. Descola, en ce qu'elle passe par l'identification d'une nature à laquelle vient ou non s'opposer une culture (Descola, 2006). Celle-ci conduit à la fabrication d'une nouvelle nature, d'un paysage culturel où les frontières de l'humanité s'arrêtent aux portes de l'espèce humaine. Aussi, pendant longtemps, l'arbre n'est qu'un outil au service des desseins humains et il sert de cadre pour structurer l'espace et aménager la nature littorale. Il répond aussi à un « désir de rivage », un attrait pour une *wilderness* littorale, une représentation héritée d'un modèle européen où se combinent l'hygiénisme, le romantisme, et le plaisir esthétique (Leduc, 2006 ; Corbin, 1988). Mais l'arbre fait aussi partie de la catégorie des vivants, il suscite ainsi des réactions de la part des hommes et renvoie à son affect. L'arbre offre ainsi un objet d'étude privilégié à l'étude des adaptations culturelles aux changements d'environnement naturel. Marie-Dominique Ribereau-Gayon l'a bien montré en analysant dans les Landes les récits des résiniers, des bergers et des chasseurs (Ribereau-Gayon, 2001). Selon l'auteur, ceux-ci se représentaient leurs pratiques, caractérisées à leurs yeux par une action sur le vivant, et exprimaient leurs relations à ce vivant. La relation de l'homme à l'arbre était forte. C'est par exemple le corps anthropomorphisé du pin tel qu'il apparaissait à travers des discours sur les techniques d'extraction de la résine, ou encore l'idée de vie en société que renvoyait, aux yeux des acteurs locaux, l'image des troupeaux que ce soit ceux des brebis ou des pins plantés côte à côte pour constituer une forêt.

66 Cette relation nature/culture/société évolue au cours du XX^e siècle et surtout à partir des années 1970/1980 quand est dénoncée l'exploitation de la nature par l'homme, sans vision durable. Prenant conscience de la fragilité de son environnement naturel, des risques encourus par la nature, l'homme se forge l'idée qu'il faut agir autrement vis-à-vis de la Terre (Pinchemel et Pinchemel, 1988). Il doit reconstruire une relation avec une nature qu'il a déjà profondément transformée et qui ne sera plus jamais celle de ses ancêtres. Il est attribué un nouveau sens éthique à cette relation, une nouvelle responsabilité basée sur le principe de la réciprocité : autant la nature donne aux humains, autant ceux-ci doivent lui rendre. Les philosophes s'emparent de cette nouvelle dimension en affirmant que la nature doit être prise au sérieux et qu'il faut la considérer comme dotée d'une valeur intrinsèque qui force le respect. La respecter en lui reconnaissant son pouvoir d'autonomie (autorégulation), en admettant que l'on n'en aura jamais une totale maîtrise (Raymond, 2004).

67 Des courants de pensée sont défendus comme la *Deep Ecology* (Écologie profonde) qui dénonce l'anthropocentrisme pour réinscrire les finalités humaines dans une perspective plus large, celle du vivant (biocentrisme, holisme écologique). Parallèlement émerge l'idée d'une écologie moderne, un nouvel ordre écologique où la nature ne serait pas qu'objet, mais aussi sujet et que des droits pourraient être accordés à la nature elle-même, y compris sous ses formes végétales ou animales (Serres, 1999 ; Ferry, 1992). Cette idée que les éléments constitutifs de la nature puissent être des sujets de droit date d'un célèbre article de Christopher Stone

qui, aux États-Unis, formula la question : « Should trees have standing ? » (Stone, 1972). Il semblait à C. Stone que, si l'on pouvait parler au nom des plantes ou des animaux, les juges seraient peut-être plus sensibles à leur disparition. En France, les choses évoluent lentement, et en appréciant les besoins végétaux ou animaux, on s'habitue également à penser le végétal ou l'animal comme des êtres complexes évoluant dans un monde qui leur est propre d'une manière que nous pouvons comprendre (Hermine, 2011 : 193). Mais donner des droits aux éléments naturels pose le problème de la traduction juridique, car le droit est avant tout une création humaine fondée sur des valeurs sociétales et culturelles (Ost, 2003).

68 Même si les liens deviennent plus tenus entre la nature et la culture, l'homme, en tant qu'espèce humaine, possède un écoumène qui ne se réduit pas à la biosphère, mais la dépasse par sa dimension éthique (Chartier et Rodary, 2007). L'écoumène renvoie à la philosophie de l'être, au bon usage de la nature, et à une nouvelle relation avec la Terre (Larrère et Larrère, 1997 ; Berque, 1996). Cette relation ne peut concevoir une nature objet manipulable à souhait ou une nature-sujet sacralisée : elle doit poser la question de la nature dans une problématique sociale, car plus que jamais la nature est dans le social (Herzog, 2011 ; Lévy et Lussault, 2003). Elle est en effet devenue un construit social où la pensée de l'action s'inscrit dans un territoire, c'est-à-dire dans l'expérience collective (Charles et Kalaora, 2007).

69 Dans ces conditions, la nature a-t-elle encore sa place dans les milieux géographiques (Arnould et Glon, 2005) ? Elle a pleinement sa place dès lors que l'homme s'engage à respecter le monde qu'il a reçu en partage et qu'il confère à la nature une valeur symbolique forte qu'il s'attache à léguer aux générations futures. Cette socialisation de la nature s'exprime donc à travers sa patrimonialisation. L'arbre peut fort bien s'inscrire dans cette nature porteuse d'un sens, celui de la transmission d'un patrimoine commun.

La dimension patrimoniale

70 La patrimonialisation est liée aux différents regards et aux liens affectifs qui se sont noués avec les individus et la société en général. En bord de mer, le patrimoine arboré peut être réinterprété au gré des époques. Dès les premières représentations du paysage en peinture en Flandre maritime ou en Normandie (Mottet, 2001 : 6), l'arbre occupe une place privilégiée : le pin torturé en haut de la dune, le bouleau des fonds humides, le saule utilisé dans la vannerie retiennent l'attention, ils font le paysage. Le peintre considère l'arbre comme une force médiatrice de son rapport au paysage. Le végétal attire l'œil de l'artiste et forge un sentiment d'appropriation. Plus tard, et surtout dans les décennies de 1950 à 1980, d'autres arbres, introduits pour former des rideaux ou des masques paysagers (peupliers, cyprès), ont été ressentis différemment, car les agencements stéréotypés induits par ces essences et leur capacité à briser des lignes d'horizon ont fini par déplaire. C'est par exemple le cas du cyprès de Lambert qui n'a jamais suscité un grand intérêt. Introduit à la fin du XIX^e siècle, le cyprès resta dans son rôle initial de fixateur du sol, de brise-vent pour les exploitations agricoles du littoral (Figure 11).

Figure 11. Rideau d'arbres protecteurs Row of protective trees (tree-covered landscape to the north of the Flamanville Cape [French department of Manche])



Source : Petit-Berghem Y. (octobre 2008, paysage arboré au nord du cap de Flamanville [Manche])

Légende : Dans le Cotentin, la haie brise-vent se rencontre fréquemment en bordure des plages, elle traduit l'ancienne volonté de boiser les dunes et aussi de les cultiver en les protégeant du vent. *In the Cotentin area, windbreak hedges are commonly seen at the edge of beaches. They are a reminder of past efforts to forest the dunes, and also to cultivate them by providing protection from the wind.*

71 Parallèlement, il fut utilisé comme « thuya de bord de mer » pour les clôtures des résidences secondaires du littoral (Rol, 1981 : 48). Ces cyprès sont aujourd'hui les témoins de haies disparues, les programmes de reconstitution paysagère ne prévoient pas d'en mettre de nouveaux. En effet, en introduisant une discontinuité paysagère, ces haies sont devenues des points noirs paysagers sans valeur identitaire ou patrimoniale. Inversement, le maintien du pin durant la même époque traduit bien l'appropriation d'un héritage comme bien commun et l'idée que l'arbre a forgé l'identité des citoyens en marquant leur espace de vie. À partir des années 1980, la moindre attractivité des conifères ne semble pas l'affecter puisque l'arbre, introduit dès la fin du XVIII^e siècle sur les littoraux, est devenu un identifiant patrimonial. Le pin a une histoire pluriséculaire, il est dans l'inconscient collectif et conditionne encore aujourd'hui les représentations individuelles et collectives. Sa présence n'a rien de surprenant puisqu'il renvoie au cadre de vie, à des témoignages oraux, et à la mémoire écrite des hommes. Comme le souligne Philippe Riou-Nivert, l'espèce est acceptée par les gens du cru comme par les touristes qui l'intègrent dans leur environnement (Riou-Nivert, 2005 : 384). Bien qu'une régression soit notée en forêt (car moins subventionné et en discordance avec les directives paysagères et environnementales), il est encore apprécié, comme en témoigne la fréquence des plantations dans les jardins privés, à titre ornemental. Le lien social qu'il a tissé le protège et il rapproche les générations. Seuls les résidents non autochtones connaissant mal le territoire et la valeur identitaire de l'espèce ne l'adoptent pas (supra p. 15). Le pin traverse ainsi les générations, il est reconnu dans toutes ses fonctions : culturelles, techniques, productives, paysagères, culturelles, sociales.

72 Avec l'essor du tourisme au XX^e siècle et la montée des préoccupations environnementales depuis environ trente ans, la notion de patrimoine est entrée en résonance avec la mise en place de politiques de conservation d'espaces et de sauvegarde d'objets liée à l'idée fondamentale d'un besoin de transmission intergénérationnelle. Si cette nouvelle dimension patrimoniale intègre l'environnement, elle renvoie aussi à des processus endogènes d'attachement au territoire, à l'identité personnelle du citoyen, aux expériences intimes de la personne en termes d'histoire et de vécu. La composante ornementale ou fonctionnelle d'un arbre ne suffit plus à motiver les choix, la patrimonialisation intègre l'idée d'une nature plurielle, changeante, d'une dynamique du vivant, et d'un territoire en mouvement. L'arbre du littoral n'est donc pas synonyme de muséification. De nos jours, l'arbre protecteur ou producteur de bois tend ainsi à s'effacer devant l'arbre fruitier ou aux feuillages décoratifs, souvent symbole d'un nouvel esthétisme et d'un nouveau cadre de vie. Parallèlement, le sempervirent recule devant le feuillu aux tonalités changeantes. Forsythias, magnolias, camélias ont la faveur d'un grand nombre

de pépiniéristes qui parfois se sont spécialisés dans la production de ces plantes d'ornement. L'arbre bien taillé qui pouvait procurer un total isolement ou susciter la promesse financière pour son propriétaire s'efface devant l'arbre qui évoque le plaisir des sens (vue, odorat) et le rythme des saisons. Le développement du « fleurissement » à la fin des années 1990 n'est pas étranger à cette volonté exprimée à la fois par les particuliers et les pouvoirs publics (comité régional et départemental de Tourisme, conseils régional et départemental, comité national de fleurissement).

73 En outre, en bord de mer, la biodiversité n'est pas spécifique aux espaces naturels, elle s'exprime aussi dans la continuité du bâti longtemps perçue comme un espace de « non nature à la biodiversité inexistante » : la fleur et l'arbre produisent un cadre paysager diversifié où la valeur biogéographique des espèces s'ajoute à la valeur ornementale (Arnould, 2006 : 528). Le choix des espèces résulte de plus en plus de compromis entre biologie et esthétisme. Des pépiniéristes, en quête de variétés nouvelles, mieux adaptées aux terrains et aux besoins, exploitent la diversité née de ces nouveaux enjeux : ils importent des essences étrangères et les croisent avec des essences autochtones. Face à la banalisation des paysages, le concept de biodiversité prend alors tout son sens bien que son fondement et son utilisation par les environnementalistes (notion de rareté ou d'endémisme) soient en décalage avec son attribution sociale (coexistence du sauvage et du domestique). La biodiversité n'est en effet pas qu'une affaire de plantes rares ou d'aires protégées, elle renvoie aussi aux problématiques des sciences sociales où les objets de recherche sont multiples : pratiques et usages, désirs, représentation et patrimonialisation de la nature, régimes d'appropriation et mécanismes de régulation sociale, modalités de concertation, arrangements institutionnels, etc. Cette biodiversité est le résultat d'activités passées et des modes de relation que l'homme a pu entretenir avec la nature. Mais, est-ce tant la biodiversité qui est à préserver ou bien l'ensemble des fonctions que remplit la nature ?

74 Bref, le rôle utilitaire des arbres ne doit donc pas masquer les valeurs biologiques ou écologiques, historiques, patrimoniales et politiques attribuées aux espèces et qui concourent à l'élaboration de leur statut évolutif. Aussi, bien qu'existe aujourd'hui une forte relation affective liée aux sens, principalement la vue (port, intégration paysagère) puis l'odeur (parfum), l'esthétique ne suffit pas à rendre compte des multiples relations possibles à une espèce. L'arbre est ainsi une entité végétale complexe qui cristallise de multiples valeurs et enjeux et qui en fait un élément dynamique du système naturel interagissant avec le système social.

Conclusion

75 La complexité des paysages arborés hors forêt a essentiellement fait l'objet d'études en milieu tropical, mais encore peu de recherches ont été réalisées en milieu tempéré. En France, le sujet est le plus souvent abordé sous un angle agronomique : l'arbre est replacé au cœur des systèmes de production et sont évoqués ses multiples intérêts à l'échelle de la parcelle, mais également à une échelle territoriale plus large (paysage, biodiversité, adaptation au changement climatique). Le littoral a priori hostile au développement des arbres n'a pas retenu l'attention des chercheurs. La spécificité géographique du littoral (forte urbanisation ou espace naturel battu par les vents), l'absence d'arbres exceptionnels labellisés arbres remarquables sont peut-être les causes de cette moindre attractivité. Pourtant, le littoral n'exclut pas l'arbre, il en contient même des originaux par leur dimension, leur conformation, leur qualité esthétique, leur provenance parfois très lointaine.

76 Un état des lieux s'imposait pour mettre en lumière tous les atouts et les potentialités des paysages arborés dans le cadre d'une réflexion en géographie environnementale. Bien que le jeu des contraintes physiques soit fort, l'arbre du littoral ne répond pas qu'à un simple déterminisme naturel. Il peut être perçu comme un objet géographique entre nature et société, entre spatialisation et humanisation. Cet objet s'insère dans un paysage dont la valeur intrinsèque varie suivant le ressenti et la culture de chaque individu. L'arbre, comme la forêt, peut être considéré comme un élément positif que nous apprécions ou, au contraire,

être considéré comme un élément négatif, en fonction de la place qu'il occupe dans l'espace qu'il partage avec l'homme.

- 77 La gestion de l'arbre en domaine littoral n'est pas simple, car interfèrent des processus multiples aux effets immédiats ou retardés qui ne peuvent être appréhendés que par la réalisation d'un diagnostic paysager. De ce diagnostic sortent les enjeux à partir desquels naît un projet que les différents acteurs territoriaux s'approprient. Comme l'indique A. Sgard, le projet territorial renvoie à la diversité des lectures, à la pluralité des interprétations possibles (Sgard, 2010). Puis doivent émerger des réflexions qui amènent chaque acteur à redéfinir leurs relations aux ressources et aux espaces qu'ils fréquentent. De là vient un ajustement des rapports sociaux faits d'autorité, de concurrence ou de complémentarité, que les acteurs entretiennent les uns avec les autres. Ces réflexions peuvent aussi s'exprimer lors d'ateliers où sont enseignés les outils et les connaissances paysagères de base nécessaires à la création, la restructuration ou la restauration d'un espace entre nature et société dominé par l'arbre.

Remerciements

- 78 Pour son volet « enquêtes », cette recherche a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du programme de recherche « Risque-Décision-Territoire » du MEEDDM sous la direction de Xavier Michel (IUFM Caen) et de Jean-Paul Billaud (UMR LADYSS Paris Ouest La Défense-Nanterre). L'un des objectifs du travail était d'appréhender la place de l'arbre dans le paysage et de voir comment les structures gestionnaires l'intégraient dans leurs programmes d'aménagement paysager. Nous remercions également tous les acteurs institutionnels pour leur accueil et leur participation aux tournées sur le terrain.

Biographie de l'auteur

- 79 Yves Petit-Berghem est Maître de conférences en géographie. Il est rattaché à l'UMR 6554 du CNRS dont l'un des laboratoires (LETG Caen Géophen) est hébergé à l'université de Caen. Ses travaux portent sur les milieux forestiers, les zones humides, et la végétation en domaine littoral.

Bibliographie

- Alexandre, F. et A. Génin (eds.), 2008, *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses de l'université François Rabelais, 320 p.
- Arnould, P., 1997, La forêt : images de pub ? Objets de modes, in Corvol A., P. Arnould, M. Hotyat (eds.), *La forêt, perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, pp. 93-107.
- Arnould, P., 2006, Biodiversité : la confusion des chiffres, *Annales de géographie*, 651, 5, pp. 528-549.
- Arnould, P., C. Cieslak, 2004, Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines, *Natures Sciences Sociétés*, 12, pp. 157-171.
- Arnould, P., E. Glon (dir.), 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 270 p.
- Auclair, D., F. Cailliez, 1994, Les besoins de recherche en agroforesterie, *Revue Forestière Française*, 46, pp. 141-151.
- Barrère, P., 1992, « Dynamics and management of the coastal dunes of the Landes, Gascony, France », in Carter R.W.G. et alii. (eds.) *Coastal dunes : geomorphology, ecology and management for conservation*, Proceedings of the 3rd European Dune Congress Galway, Ireland, 17-21 June 1992, pp. 25-33.
- Bellefontaine, R., S. Petit, M. Pain-Orcet, P. Deleporte et J.G. Bertault, 2001, *Les arbres hors forêt. Vers une meilleure prise en compte*, Rome, FAO, 280 p.
- Berque, A., 1996, *Être humains sur la terre : principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard, coll. « Le Débat », 212 p.
- Bertrand, C. et G. Bertrand, 2002, *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments, coll. « Parcours et Paroles », 311 p.
- Bournérias, M., C. Pomerol et Y. Turquier, 1995, *La Bretagne du Mont-Saint-Michel à la Pointe du Raz*, Guides naturalistes des côtes de France, Neufchâtel, Delachaux et Niestlé, 272 p.
- Bournérias, M. et C. Bock, 2006, *Le génie des végétaux. Des conquérants fragiles*, Paris, Belin, 286 p.

- Boutefeu, B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de doctorat, École Normale Supérieure de Lyon, 519 p.
- Boutefeu, B., 2009, *La forêt mise en scène, Attente des publics et scénarios de gestion de la forêt*, Paris, L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 290 p.
- Caillé, S., 2003, *Les côtes sableuses du XIX^e siècle à nos jours*, Nantes, Siloë, 143 p.
- Cardot, E., 1911, *Manuel de l'arbre*, Paris, Touring Club de France, 94 p.
- Caron, L., L. Duchesne, A. Gordon, D. Khasa, J. Kort, A. Olivier, D. Rivest et A. Vézina, 2009, « Agroforesterie », in Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (eds) *Manuel de foresterie*, Québec, Les Éditions MultiMondes, 2^e ed., pp. 849-872.
- Charbonnier, P., P. Couturier, A. Follain et P. Fournier, 2007, *Les espaces collectifs dans les campagnes XI^e-XXI^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Histoires Croisées », 520 p.
- Charles, L. et B. Kalaora, 2007, De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?, *Espaces et Sociétés*, 130, 3, pp. 121-133.
- Charpentier, E., 2011, « Les marais maritimes des côtes nord de la Bretagne : un enjeu dans la valorisation de « l'inculte » au XVIII^e siècle », in Beck C., J.M. Derex, B. Sajaloli (eds.) *Usages et espaces communautaires dans les zones humides*, Vincennes, GHZH, Actes de la journée d'étude 2010, pp. 25-34.
- Chartier, D. et E. Rodary, 2007, Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques, *L'Espace Politique* [En ligne], 2007-1, mis en ligne le 15 juillet 2009, consulté le 08 mars 2012.
- Clergeau, P. et G. Désiré, 1999, Biodiversité, paysage et aménagement : du corridor à la zone de connexion biologique, *Mappemonde*, 55, pp. 19-23.
- Corbin, A., 1988, *Le Territoire du vide ; l'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 399 p.
- Corvol, A., 2009, *L'arbre en Occident*, Paris, Fayard, 369 p.
- Dajoz, R., 2008, *La biodiversité, l'avenir de la planète et de l'homme*, Paris, Ellipses, 335 p.
- Décamps, H., 1995, A propos du colloque « Recréer la Nature », *Nature, Sciences et Sociétés*, 3, 1, pp. 43-47.
- Décamps, H. et O. Décamps, 2007, Organisation de l'espace et processus écologiques, *Économie rurale*, 287-288, pp. 49-64.
- Descola, P., 2006, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 618 p.
- Descombes, P., 1918, *Le reboisement et le développement économique de la France*, Paris, Berger-Levrault, 118 p.
- Donadieu, P. et M. Périgord, 2005, *Clés pour le paysage*, Gap, Ophrys, coll. Géophrys, 368 p.
- Dréno, C., 2009, *Face aux arbres. Apprendre à les observer pour les comprendre*, Paris, Ulmer, 155 p.
- Dupraz, C. et F. Liagre, 2008, *Agroforesterie. Des arbres et des cultures*, Paris, France Agricole, 413 p.
- Dupré, L., 2007, Les conflits d'environnement : entre sites et réserves, *Géographie Économie Société*, 9, 2, pp. 121-140.
- Étienne, M., 1996, *Western European silvopastoral systems*, Paris, INRA, 276 p.
- Favennec, J., 1989, Gestion des dunes littorales non boisées, in Gérard B. (eds.) *Le littoral*, Paris, BRGM, Manuel et méthodes n° 32, pp. 117-135.
- Ferry, L., 1992, *Le nouvel ordre écologique ; l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset, 277 p.
- Galochet, M. et L. Simon, 2003, « L'arbre du géographe : un objet entre nature et société », in Mazoyer, M., J. Pérez Rey, R. Lebrun et F. Malbran-Labat (eds.) *L'arbre, symbole et réalité*, Paris, L'Harmattan, coll. Kubaba, Série Actes II, pp. 29-49.
- Gauthier, M., 2001. *Trees Outside the Forest : Toward Rural and Urban Integrated Resources Management*, Working Paper, Rome, Forestry department, FAO, 40 p.
- Giraudel, C., 2000, *La protection conventionnelle des espaces naturels*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 562 p.
- Glen, W.M., 1999, *Trees outside forests assessment in Sudan : a contribution to the Forest Resources Assessment 2000 report*, Rome, Service de laconservation, de la recherche et de l'enseignement, FAO, 14 p.

- Goeldner-Gianella, L. et A.L. Humain-Lamoure, 2010, Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement, *L'Espace géographique*, 39, 4, pp. 325-344.
- Guillaume, S., B. Alet, G. Briane, F. Coulon et E. Maire, 2009, L'arbre hors forêt en France. Diversité, usages et perspectives, *Revue Forestière Française*, 5, pp. 543-560.
- Guillaume, S. (dir.), 2010, *Les paysages d'arbres hors forêt. Multi-valorisation dans le cadre d'un développement local durable en Europe du Sud*, Programme de recherche « Paysage et Développement Durable », rapport final, MEEDDAT, CNRS-GEODE, 283 p.
- Hermine, M.A., 2011, La nature, sujet de droit ?, *Annales Histoire et Sciences Sociales*, 1, pp. 173-212.
- Herzog, A., 2011, Les géographes et le patrimoine, *EchoGéo*, 18, mis en ligne le 05 décembre 2011, [En ligne]. URL : <http://echogeo.revues.org/12840>, consulté le 20 février 2012.
- Hotyat, M. et M. Galochet, 2001, L'homme, facteur de diversité en milieu forestier, *Bulletin de l'Association de Géographes Français (BAGF)*, 2, pp. 151-163.
- Jacob-Rousseau, N., 2009, Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ?, *Géocarrefour*, 84, 4, pp. 211-216.
- Jarnoux, P. (dir.), 2008, *La lande. Un paysage au gré des hommes*, Actes du colloque international de Châteaulin (15-17 février 2007), Brest, PNR d'Armorique et Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 273 p.
- Jarnoux, P., 2010, *Terrae incognitae*. Les incertitudes de la délimitation des espaces dans la Bretagne d'Ancien Régime. Idéal théorique et réalités quotidiennes, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117, 4, pp. 121-133.
- Kleinn, C., 2000, Inventaire et évaluation sur grande surface des arbres hors forêt, *Unasylva*, 51, pp. 3-10.
- Lacoste A. et R. Salanon, 2001, *Éléments de biogéographie et d'écologie*, Paris, Nathan, 2^e ed., 318 p.
- Larcher, J.L. et T. Gelgon, 2005, *Aménagement et maintenance des surfaces végétales*, Paris, Lavoisier, Tec et Doc, 2^e ed., 482 p.
- Larrère, C. et R. Larrère, 1997, *Du bon usage de la nature*, Paris, Aubier, 355 p.
- Le Dù-Blayo, L., 2007, *Le paysage en Bretagne. Enjeux et défis*, Plomelin, Palantines, 350 p.
- Leduc, C., 2006, De la répulsion au désir de nature, métamorphose de la *wilderness* littorale en Nouvelle-Angleterre, *Annales de géographie*, 649, 6, pp. 292-313.
- Le Floch, S., A.S. Devanne et J.-P. Deffontaines, 2005, La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale, *L'Espace géographique*, 34, 1, pp. 49-64.
- Lévy, J. et M. Lussault (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1032 p.
- Mahaud J., 2002, « Processus sociaux d'acclimatation et de naturalisation de trois essences résineuses introduites dans le Morbihan », in *Les Cahiers du Conservatoire du Littoral*, Paris, Procter et Gamble, 13.
- Mattheck, C., 1991, *Trees, the mechanical design*, Berlin, Springer Verlag, 121 p.
- Mérot, P., 1999, The influence of hedgerow systems on the hydrology of agricultural catchments in a temperate climate, *Agronomie*, 19, pp. 655-669.
- Meur-Férec, C., 2007, Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature, *L'Espace géographique*, 36, 1, pp. 41-50.
- Muir, R., 2005, *Ancient Trees, Living Landscapes*, Stroud, Tempus Publishing, 256 p.
- Mottet, J., 2001, *L'arbre dans le paysage*, Paris, Champvallon, 280 p.
- Nourry, L.M. (dir.), 2008, *Vents. Invention et Évolution des Formes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes Sodis, 165 p.
- Ost, F., 2002, *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, 346 p.
- Prado, P., 2006, La recomposition sociale d'un paysage : l'île aux Moines (1900-2000), *Ethnologie française*, 2, pp. 457-466.
- Pelt, J.-M., 1986, *La vie sociale des plantes*, Paris, Fayard, 400 p.
- Péron, F., 2002, Patrimoine et paysages du littoral, in Cornu M., J. Fromageau (eds.) *Le patrimoine culturel et la mer : aspects juridiques et institutionnels*, Paris, L'Harmattan, pp. 58-73.
- Petit-Berghem, Y., 2003, Le déterminisme des landes atlantiques : quelle réalité ?, *Cybergéo : Revue européenne de géographie*, 240, mis en ligne le 3 juin 2003, [En ligne]. URL : <http://cybergegeo.revues.org/index4167.html>, consulté le 10 janvier 2012.

- Petit-Berghem, Y., 2011, Les forêts dunaires de l'ouest de la France : de la nécessité d'une ressource aux difficultés d'une gestion multifonctionnelle, *Annales de géographie*, 682, 6, pp. 651-672.
- Pinchemel, G. et P. Pinchemel, 1988. *La face de la Terre*, Paris, Armand Colin, 519 p.
- Pointereau, P. et D. Bazile, 1995, *Arbres des champs, haies, alignements, prés vergers ou l'art du bocage. Pour protéger, restaurer et gérer les arbres « hors forêt »*, Toulouse, Solagro, 137 p.
- Pointereau, P. et F. Coulon, 2007, *La haie en France et en Europe : évolution ou régression au travers des politiques agricoles*, Premières rencontres nationales de la haie champêtre, Auch, 5, 6, 7 octobre 2006, 9 p.
- Rackham, O., 1976, *Trees and Woodland in the British Landscape*, Londres, Dent, 234 p.
- Raymond, R., 2004, De quelle nature parle-t-on ?, *Strates*, 11, mis en ligne le 14 janvier 2005, [En ligne]. URL : <http://strates.revues.org/398>, consulté le 14 mars 2012.
- Ribereau-Gayon, M.D., 2001, *Chasseurs de traditions. L'imaginaire contemporain des Landes de Gascogne*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 388 p.
- Riou-Nivert, P., 2005, *Les résineux*, Paris, Institut pour le développement forestier (IDF), Tome II : Écologie et pathologie, 448 p.
- Robic, M.C. (dir.), 1992, *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 343 p.
- Rol, R., 1981, *Flore des arbres, arbustes et arbrisseaux*, Paris, La Maison Rustique, Tome IV : Essences introduites, 104 p.
- Roland, J.C., 2002, *Des plantes et des hommes*, Paris, Vuibert, 166 p.
- Russell, T. et C. Cutler, 2008, *L'encyclopédie mondiale des arbres*, Paris, Hachette Pratique, 256 p.
- Serres, M., 1999. *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2^e ed., 191 p.
- Sgard, A., 2008, Entre l'eau, l'arbre et le ciel, *Géographie et cultures*, 66, pp. 121-138.
- Sgard, A., 2010, Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ?, *VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10, 1, mis en ligne le 07 avril 2010, [En ligne]. URL : <http://vertigo.revues.org/9472>, consulté le 15 février 2012.
- Simon, L., 2006, De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires, *Annales de géographie*, 651, 5, pp. 451-467.
- Soignon, J., 1997, Statut juridique de l'arbre en ville, in Rivière L.M. (eds.), *La plante dans la ville*, Paris, INRA, pp. 85-90.
- Soltner, D., 1995, *L'arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rural*, Angers, Sciences et Techniques agricoles, 10^e ed., 208 p.
- Stone, C., 1972, Should trees have standing ? Towards legal rights for natural objects, *Southern California Law Review*, 45, 2, pp. 148-157.
- Tekke, R. et A. Salman, 1993, *Coastal dune woodlands along the Atlantic and North Sea shores*, Leiden, EUCC, Internal report series n° 4, 105 p.
- Tersen, G., 1994, Les arbres d'alignement, *Arbre actuel*, 14, pp. 28-44.
- Van Lang, A., 2007, *Droit de l'environnement*, Paris, Presses Universitaires de France, 504 p.
- Veyret, Y. et A. Ciattoni, 2011, *Géo-environnement*, Paris, Armand Colin, 3^e ed., 253 p.
- Veyret, Y. et P. Pech, 1997, *L'homme et l'environnement*, Paris, PUF, 2^e ed., 423 p.
- Vincent, J., 2006, De la répulsion à la spéculation. La transformation du foncier littoral en Bretagne-Sud et en Vendée (1800-1939), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113, 4, pp. 35-48.
- Walter, F., 2004, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Paris, EHESS, 521 p.

Notes

1 Voir notamment le programme des 4 èmes rencontres nationales « Arbres et haies champêtres » consacrées aux arbres et grandes cultures organisées les 28 et 29 septembre 2011 à la Bergerie de Villarceaux (95).

2 Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

3 Rattaché au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, l'IFN est devenu en janvier 2012 l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le SCEES est un service dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

4 Un gradient de la contrainte éolienne (fréquence et intensité du vent décroissantes de la mer vers l'intérieur des terres) explique l'évolution des formes spatiales (passage du ponctuel au surfacique).

5 Comme l'ont montré F. Alexandre et A. Génin, les limites sont à différencier des gradients en biogéographie. Les limites portent sur des espèces et des formes biologiques dominantes, elles engendrent des discontinuités paysagères souvent très brusques pouvant être tracées sous la forme d'une ligne simple, continue. Les gradients expriment des variations floristiques progressives ; ces variations accompagnent les changements paysagers (Alexandre et Génin, 2008).

6 *Pinus pinaster* L. et *Pinus nigra* subsp. *laricio* var. *corsicana* L.

7 Alors que les limites et les gradients s'appliquent à la flore arborée, le clivage évoque davantage le paysage, la structure végétale, la façon dont l'arbre est organisé dans l'espace.

8 Ancienne propriété du comte d'Artois, le Domaine du Marquenterre est acquis en 1923 par Henri Jeanson, riche industriel, qui en fait un terrain de chasse. À sa mort, son fils Marcel et son petit-fils Michel prennent le relais et décident de mettre à bien différents projets. Ils s'engagent avec l'aide d'une Association Syndicale regroupant les propriétaires des dunes de la Somme à l'Authie à mettre en valeur ce domaine : fixation des dunes puis boisement par le pin laricio de Corse, assainissement des terres noyées, développement de l'horticulture après la Seconde Guerre mondiale, valorisation écologique avec ouverture d'un parc ornithologique en 1973.

9 Face aux arbres, l'un des premiers réflexes est le plus souvent d'observer leur silhouette puis de déterminer leurs noms. Pour cela, il existe de nombreux manuels et flores. Sur le terrain, l'observateur ne doit pas se contenter de nommer, il doit aussi apprendre à lire la forme générale de l'arbre (Mattheck, 1991). Savoir lire la forme générale des arbres, c'est décrypter le jeu des contraintes, leur passé cultural ou leur mode de conduite. C'est lorsque voir ne suffit plus que se fait sentir le besoin de savoir (Drénou, 2009).

10 Une anémomorphose traduit une adaptation morphologique de l'arbre exposé durablement au vent. Plus qu'une lutte pour la vie, cette stratégie montre l'ingéniosité des êtres vivants et leur surprenant pouvoir d'invention et de novation (Pelt, 1986 : 12).

11 Mais alors que l'arbre est un objet facilement visible et lisible dans le paysage avec lequel il est possible de tisser des liens personnalisés, la forêt est un espace fermé, opaque, plus difficile à s'approprier, où la charge affective et symbolique apparaît plus en retrait (Arnould et Cieslak, 2004 : 169).

12 Pour le chercheur, les cartes anciennes constituent une source précieuse pour l'étude géohistorique des paysages. La Figure 5 montre un exemple de figuration de l'arbre sur l'une des planches d'une belle réalisation cartographique du XVIII^e siècle, l'Atlas de Trudaine. Bien que l'atlas réponde ici à un objectif prioritaire (cartographier les routes royales), le document permet de visualiser les grands types d'utilisation du sol. Les composantes du paysage influençant le tracé des routes sont appréhendées (relief, bâti, parcelles cultivées, arbres, etc.). Cette mise en scène du paysage est cependant sujette à caution, car les géographes cartographes de l'époque ne retranscrivent pas fidèlement la réalité visible du paysage. Il faudra attendre les plans d'arpentage pour voir de réels progrès scientifiques qui permettent grâce à de nouvelles techniques de représenter plus fidèlement la réalité du terrain. Le géographe arpenteur fait des calculs de surface et donne des dimensions précises aux objets paysagers.

13 L'ajonc coupé à intervalles réguliers servait de combustible pour les fours à pain ou, après avoir été pilé, comme alimentation pour les chevaux ; la bruyère et le genêt étaient utilisés comme litière pour le bétail et, parfois, pouvaient servir de matériau de couverture. De même, d'autres terres incultes (marais maritimes) contribuaient à maintenir la fertilité des terres chaudes (champs labourés autour des villages) grâce au droit de cueillette autorisant la coupe des joncs et roseaux qui y poussaient : une fois hachés et mélangés à d'autres éléments, ces plantes se transformaient en engrais (Charpentier, 2011).

14 L'afféagement désigne l'action de donner à fêage, c'est-à-dire de concéder des parties du domaine seigneurial (en général des friches ou des terres incultes) moyennant une redevance en grains ou en argent.

15 Ce plan identifié par la cote Ge CC 2362 fait partie d'un corpus documentaire d'une centaine de pièces datées de 1764 et inventoriées en détail par le personnel de la BnF en 2003. On peut penser que ces plans ont été dressés pour répondre à des exigences particulières : pour documenter des contestations portant sur les limites d'un territoire ou sur l'usage de biens fonciers, ou alors pour servir de base à des projets d'aménagement.

16 La cadastration, décidée par la loi du 15 décembre 1807, a probablement encouragé les plantations, car il n'était pas question de dépenser de l'argent pour le terrain d'un autre (Vincent, 2006 : 40).

17 Loi du 28 juillet 1860 relative à la mise en valeur des marais et terres incultes appartenant aux communes.

18 Ces actions de propagande visent à convaincre le public des bienfaits du reboisement tout en faisant pénétrer le culte de l'arbre dans l'esprit des jeunes générations (Descombes, 1918 : 37).

19 En Bretagne, beaucoup de paysages littoraux tels que nous les connaissons aujourd'hui ont été élaborés à partir des représentations des peintres romantiques. Par exemple, à la fin du XIX^e siècle, l'artiste Henri Rivière, fasciné par l'art oriental, développa une vision japonisante des paysages littoraux. En plaçant le pin maritime au premier plan sur ses toiles, il donna une nouvelle vision paysagère des côtes qui conforta l'idée de développer cette espèce en bord de mer (Péron, 2002).

20 Dans beaucoup de zones humides arrière-littorales jugées encore insalubres jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la constitution d'un réseau de drains destinés à assécher ces terrains marécageux s'accompagne d'opérations de plantation : celles-ci participent à l'assainissement et à la bonification de ces nouvelles terres

21 Pas de retour sur investissement alors que beaucoup d'arbres avaient été plantés dans l'objectif d'être récoltés.

22 En particulier les endémiques des milieux « ouverts » strictement localisés à un territoire restreint. Si les interventions humaines banalisantes sont restées modérées, des territoires géographiquement isolés (îles en particulier), bien que largement parcourus par des migrations végétales, sont favorables à la conservation d'espèces endémiques. Si ces endémiques ont été refoulées vers les biotopes hostiles aux arbres, leur aire très fragmentée impose une connaissance fine de leur localisation et aussi des méthodes de gestion conservatoire nécessaires à leur maintien (Bournérias et Bock, 2006 : 215).

23 Les pins se distinguent par exemple des sapins dont les groupements, d'aspect plus sombre, souvent impénétrables, s'insèrent plus difficilement dans le paysage. En Bretagne, leur appréciation paysagère est globalement négative (Le Dû-Blayo, 2007).

24 Si le terme est un peu fort, il veut simplement montrer que l'arbre peut altérer ou faire disparaître des espèces et/ou des habitats jugés prioritaires dans les directives de protection de la nature.

25 Il n'est pas le symbole de la nature et n'a pas de portée identitaire allant jusqu'à donner une image de la cohésion nationale

26 Il s'agit notamment d'inventaires (cf. arbres remarquables), d'atlas de paysages réalisés bien souvent à la demande de collectivités ou d'associations. L'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) œuvre depuis plusieurs années pour recenser les arbres remarquables. Les collectivités territoriales s'engagent également dans ces travaux d'inventaire (par exemple, l'outil de connaissance mis en place par le Conseil général des Pyrénées atlantiques : Recensement Arbres remarquables, <http://www.aquitaineonline.com/>).

27 Depuis 18 ans, La Baule effectue des distributions gratuites de jeunes pins pour régénérer la pinède et fixe la compensation de l'abattage d'un arbre par la replantation de 2 sujets.

28 Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

29 À titre d'exemple, nous pouvons citer l'association « Cyprès de chez nous » basée à Quimper (<http://www.cypresdecheznous.org/>). Cette association montre quels peuvent être les multiples intérêts portés à un arbre, le Cyprès de Lambert en Bretagne. L'association favorise les études, les expérimentations, en vue de mieux connaître le Cyprès de Lambert dans toutes ses composantes culturelles, productives, environnementales, paysagères, culturelles, sociales.

30 Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche édite différentes brochures de vulgarisation destinées tant aux collectivités qu'aux particuliers. Un guide répertoriant les arbres et arbustes poussant en bord de mer est destiné aux projets de plantation. Ce guide est accessible en ligne.

Pour citer cet article

Référence électronique

Yves Petit-Berghem, « L'arbre hors forêt en domaine littoral (ouest de la France) : mise en scène de l'objet, gestion et patrimonialisation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 1 | mai 2012, mis en ligne le 29 mai 2012, consulté le 02 octobre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11911> ; DOI : 10.4000/vertigo.11911

À propos de l'auteur

Yves Petit-Berghem

Maître de conférences, LETG Caen Géophen UMR 6554 du CNRS, UFR de Géographie,
Université de Caen Basse-Normandie, BP 5186 14032 Caen, Cédex, France, Courriel : yves.petit-berghem@orange.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

En France, en position côtière, les conditions d'existence des arbres sont difficiles puisque les contraintes rigoureuses associées au climat littoral interdisent leur venue ou du moins la perturbent. Pourtant, chaque littoral a son paysage arboré. La société le met en scène, se l'approprie et le gère. Objet géographique facilement perçu, l'arbre est isolé ou regroupé, dépérissant ou conquérant, apprécié ou stigmatisé. Malgré un réel attrait, peu de chercheurs se sont penchés sur l'arbre hors forêt, en particulier en région littorale. Afin de combler cette lacune, une réflexion en géographie environnementale est engagée. Les espaces littoraux de la façade occidentale longtemps perçus comme périphériques du monde rural (anciennes terres incultes ou d'utilisation collective) ont été retenus. La démarche employée est systémique et fait appel à des données de nature variée (observations au sol, sources historiques, travail d'enquête). Les résultats montrent que l'arbre hors forêt a du sens puisqu'il participe à la construction de l'espace et à son évolution. Source d'enjeux, l'arbre n'indiffère pas : il véhicule des images, des comportements, des conflits, et renvoie toujours au territoire et à ses dynamiques spatio-temporelles.

The tree outside forests in coastal areas (western France) : presentation of the object, management and heritage values

Trees on the seafront suffer the harsh living conditions that are associated with coastal climates and which impede their taking root or, at the very least, disrupt their growth. And yet, every coastline has its wooded landscape. For society, trees are part of the scenery, there to be appropriated and managed. A tree - that readily perceived geographical object - may stand alone or in a group, be dying away or conquering new ground ; it is sometimes valued, sometimes ill-appreciated. However, despite this high level of interest, very few studies have explored trees outside forests, particularly in coastal areas. To bridge that gap, an environmental geography approach is required. Areas of the western coast have been selected for their specific nature (uncultivated lands or semi-natural areas like heaths, dunes, wetlands). The methodology used includes the concepts of the systemic approach by integrating highly diversified data (ground observations, historical sources, investigative work). Results show that the significance of trees outside forest lies in their role in the creation and evolution of spaces. They are a source of value to which human society is not indifferent. Trees can be vectors of images, behaviour or conflict, where issues regarding landscape refer to territories and their spatial and temporal dynamics.

Entrées d'index

Mots-clés : arbre hors forêt, littoral, France, paysage, gestion, patrimonialisation

Keywords : tree outside forest, coast, France, landscape, management, heritage values